

Figaro : journal non politique

I. Figaro : journal non politique. 1897-12-05.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'œuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus ou dans le cadre d'une publication académique ou scientifique est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source des contenus telle que précisée ci-après : « Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France » ou « Source gallica.bnf.fr / BnF ».

- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service ou toute autre réutilisation des contenus générant directement des revenus : publication vendue (à l'exception des ouvrages académiques ou scientifiques), une exposition, une production audiovisuelle, un service ou un produit payant, un support à vocation promotionnelle etc.

[CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

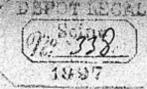
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter utilisation.commerciale@bnf.fr.



F. DE RODAYS - A. PÉRIER

Directeurs - Gérants

H. DE VILLEMESANT, Fondateur

ABONNEMENT

Table with 4 columns: Abonnement, Trois Mois, Six Mois, Un An. Rows for Seine, Seine-et-Oise, Départements, Union Postale.

On s'abonne dans tous les Bureaux de Poste de France et d'Algérie.

LE FIGARO

F. DE RODAYS, Rédacteur en Chef

A. PÉRIER, Administrateur

RÉDACTION

ADMINISTRATION — PUBLICITÉ 26, Rue Drouot, 26 — PARIS

TÉLÉPHONE 102.46 Rédaction 102.47 Administration

ANNONCES ET RÉCLAMES

Agence P. DOLLINGEN, 16, rue Grange-Batelière

Procès-verbal

Ah! quel spectacle, depuis trois semaines, et quels tragiques, quels inoubliables jours nous venons de traverser! Je n'en connais pas qui aient remué en moi plus d'humanité, plus d'angoisse et plus de généreuse colère.

Aujourd'hui, voici l'affaire qui entre dans la phase régulière et logique, celle que nous avons désirée, demandée sans relâche. Un Conseil de guerre est saisi, la vérité est au bout de ce nouveau procès, nous en sommes convaincus.

Mais, la première phase étant terminée, ce gâchis en plumes ténébreuses, ce scandale où tant de laides consciences se sont mises à nu, le procès-verbal doit être dressé, il faut conclure sur elle.

D'abord, la presse. Nous avons vu la basse presse en rut, battant monnaie avec les curiosités malsaines, détraquant la foule pour vendre son papier noirci, qui cesse de trouver des acheteurs, dès que la nation est calme, saine et forte.

Nous avons vu, plus haut dans l'échelle, les journaux populaires, les journaux à un sou, ceux qui s'adressent au plus grand nombre et qui font l'opinion de la foule, nous les avons vu souffler les passions atroces, mener furieusement une campagne de sectaires, tuant dans notre cher peuple de France toute générosité, tout désir de vérité et de justice.

Enfin, les spectateurs, les acteurs, vous et moi, nous tous. Quelle confusion, quel borborygme sans cesse accru! Nous avons vu la mêlée des intérêts et des passions s'enflammer de jour en jour, des histoires ineptes, des commérages honteux, les démentis les plus impudents, le simple bon sens soufflé chaque matin, le vice acclamé, la vertu haïe, toute une agonie de ce qui fait l'honneur et la joie de vivre.

Nous avons vu, enfin, la grande presse, la presse dite sérieuse et honnête, assister à cela avec une impassibilité, j'allais dire une sérénité que je déclare stupéfiante. Ces journaux honnêtes se sont contentés de tout enregistrer avec un soin scrupuleux, la vérité comme l'erreur. Le fleuve empoisonné a coulé chez eux, sans qu'ils omettent une abominable. Certes, c'est là de l'impartialité. Mais quoi? à peine ça et là une limite appréciation, pas une voix haute et noble, pas une, entendez-vous! qui se soit élevée dans cette presse honnête, pour prendre la parti de l'humanité, de l'équité outragées!

Et nous avons vu surtout ceci, — car au milieu de tant d'horreurs il doit suffire de choisir la plus révoltante, — nous avons vu la presse, la presse immonde continuer à défendre un officier français, qui avait insulté l'armée et craché sur la nation. Nous avons vu cela, des journaux l'exultant, d'autres ne lui infligeant un blâme qu'avec des restrictions. Comment! il n'y a pas eu un cri unanime de révolte et d'exécration! Que se passe-t-il donc pour que ce crime, qui, à un autre moment, aurait soulevé la conscience publique, en un besoin furieux de répression immédiate, ait pu trouver des circonstances atténuantes, dans ces mêmes journaux si chatouilleux sur les questions de félonie et de trahison?

Nous avons vu cela. Et j'ignore ce qu'un tel symptôme a produit chez les autres spectateurs, puisque personne ne parle, puisque personne ne s'indigne. Mais, moi, il m'a fait frissonner, car il révèle, avec une violence inattendue, la maladie dont nous souffrons. La presse immonde a dévoyé la nation, et un accès de la perversion, de la corruption où elle l'a jetée, vient d'étaler l'ulcère, au plein jour.

vouloir qu'on s'exterme de race à race, cela est d'un tel non-sens, dans notre siècle d'affranchissement, qu'une pareille tentative me semble surtout imbécille. Elle n'a pu naître que d'un cerveau fumeux, mal équilibré de croyant, que d'une grande vanité d'écrivain longtemps inconnu, désireux de jouer à tout prix un rôle, fût-il odieux.

Pourtant, voilà des méfaits terribles. Je dois confesser que le mal est déjà très grand. Le poison est dans le peuple, si le peuple entier n'est pas empoisonné. Nous devons à l'antisémitisme la dangereuse virulence que les scandales du Panama ont prise chez nous. Et toute cette lamentable affaire Dreyfus est son œuvre: c'est lui seul qui a rendu possible l'erreur judiciaire, c'est lui seul qui a flétri aujourd'hui la foule, qui seul empêche que cette erreur ne soit tranquillement, noblement reconnue, pour notre santé et pour notre bon renom.

Etait-il rien de plus simple, de plus naturel que de faire la vérité, aux premiers doutes sérieux, et ne comprendre pas, pour qu'on en soit arrivé à la folie furieuse où nous en sommes, qu'il y a forcément là un poison caché qui nous fait délirer tous?

Ce poison, c'est la haine enragée des juifs, qu'on verse au peuple, chaque matin, depuis des années. Ils sont une bande à faire ce métier d'empoisonneurs, et le plus beau, c'est qu'ils le font au nom de la morale, au nom du Christ, en vengeurs et en justiciers. Et qui nous dit que cet air ambiant où il délibérait, n'a pas agi sur le Conseil de guerre? Un juif traître, vendant son pays, cela va de soi. Si l'on ne trouve aucune raison humaine expliquant le crime, s'il est riche, sage, travailleur, sans aucune passion, d'une vie impeccable, est-ce qu'il ne suffit pas qu'il soit juif?

Aujourd'hui, depuis que nous demandons la lumière, l'attitude de l'antisémitisme est plus violente, plus renseignée encore. C'est son procès qu'on va instruire, et si l'innocence d'un juif éclatant, quel soufflet pour les antisémites! Il pourrait donc y avoir un juif innocent? Puis, c'est tout un échafaudage de mensonges qui croule, c'est de l'air, de la bonne foi, de l'équité, la ruine même d'une secte qui n'agit sur la foule des simples que par l'exès de l'injure et l'impudence des calomnies.

Voilà encore ce que nous avons vu, la fureur de ces malfaiteurs publics, à la pensée qu'un peu de clarté allait se faire. Et nous avons vu aussi, hélas! le désarroi de la foule qu'ils ont pervertie, toute cette opinion publique égarée, tout ce cher peuple des petits et des humbles, qui court sus aux juifs aujourd'hui, et qui demain ferait une révolution pour délivrer le capitaine Dreyfus, si quelque honnête homme l'enflammait du feu sacré de la justice.

Si la conscience publique a été troublée pendant quinze jours; si l'opinion des honnêtes gens, sollicitée par des principes contraires, a été ballotée entre l'horreur que pouvait inspirer la trahison et la pitié que pouvait motiver une injustice; si les polémiques de presse ont pris, en pleine paix, le ton des guerres civiles, c'est le résultat flagrant et déplorable d'une faute politique. Des l'heure où le propos de M. le sénateur Banc, recueilli dans une salle du Palais-Bourbon, mitem question la culpabilité du condamné de l'Écluse Diabla, le gouvernement pouvait d'un seul mot couper court à l'émotion qui devait envahir les cœurs épris d'équité et ôter tout prétexte à la discussion d'une cause jugée. Ce mot, le gouvernement l'a-t-il prononcé? Les autorités militaires qui avaient sous les yeux les secrets redoutables dont on a refusé la divulgation même à la curiosité légitime du général de Pellieux, sont-elles allées au-devant des fausses interprétations et des équivoques, en corroborant la sentence rendue par des déclarations spontanées, qui eussent attesté sa légitimité et devant lesquelles tout le monde en France se fût incliné? Non.

Pendant quinze jours, le gouvernement a laissé librement se produire toutes les controverses; il n'est intervenu ni pour affirmer ni pour infirmer une hypothèse quelle qu'elle fût. Lui, le détenteur de la vérité, n'a pas ouvert la main pour faire à une nation affolée par l'angoisse l'aumône d'une parole de certitude, d'espérance et de tranquillité morale.

Quelle autorité les porte-parole habituels des divers partis politiques avaient-ils pour indiquer aux esprits inquiets les voies sûres qui pouvaient conduire à la découverte de la vérité? Le gouvernement seul avait qualité pour signaler à l'opinion les écueils et les dangers qui menaçaient de la surprendre. Il n'a rien dit pourtant, et le résultat de cette prudence, que des gens aigris pourraient qualifier sévèrement, est sous nos yeux.

Pendant la séance d'hier, la Chambre des députés nous a offert le spectacle de la confusion, de l'équivoque involontaire, du déchaînement des plus lamentables passions, de la peur en haut et de l'hypocrisie en bas. Il a semblé même que les gens qui parlaient le plus noblement de l'honneur et de la dignité du corps militaire, de leur respect pour l'armée, de leur déférence pour la justice récitaient une leçon apprise et cachaient de mauvais desseins sous d'héroïques sentiments. L'armée? Qui l'a insultée? Sont-ce les publicistes qui ont placé courageusement le prestige de la défense nationale en dehors et au-dessus d'une erreur judiciaire possible, ou ceux qui représentaient nos officiers comme inaccessibles à la raison, à la logique, aux démonstrations documentaires et

science. Comment voulez-vous que le pays sache son chemin, dans la tourmente, si ceux-là même qui se disent ses guides, se taisent, par tactique de politiciens étroits, ou par crainte de compromettre leurs situations personnelles?

Et le spectacle a été si lamentable, si cruel, si dur à notre fierté, que j'entends répéter autour de moi: « La France est bien malade pour qu'une pareille crise d'aberration publique puisse se produire. » Non! elle n'est que dévoyée, hors de son cœur et de son génie. Qu'on lui parle humanité et justice, elle se retrouvera toute, dans sa générosité légendaire.

Le premier acte est fini, le rideau est tombé sur l'affreux spectacle. Espérons que le spectacle de demain nous relèvera et nous consolera.

J'ai dit que la vérité était en marche et que rien ne l'arrêterait plus. Un premier pas est fait, un autre se fera, puis un autre, puis le pas décisif. Cela est mathématique.

Pour le moment, dans l'attente de la décision du Conseil de guerre, mon rôle est donc terminé; et je désire ardemment que, la vérité étant faite, la justice rendue, je n'aie plus à lutter pour elles.

Emile Zola.

J'envoie mes remerciements émus à toutes les personnes qui ont bien voulu m'écrire des lettres dont je suis profondément touché. Elles sont trop nombreuses, je ne puis leur répondre individuellement. — E. Z.

Échos

La Température. Une zone de faibles pressions, venant de l'Irlande, s'avance lentement vers le continent; le baromètre s'abaisse. Cependant sur nos côtes de la Manche et de la Bretagne la mer est peu agitée, mais on signale des neiges et des pluies dans le centre et le sud de la France.

La température est en baisse; hier, le thermomètre marquait, à Paris, 3° au-dessus de zéro aux premières heures de la journée, 2° au-dessus le matin à huit heures, 5° à deux heures; 18° au-dessus au pic du Midi; 8° à Alger. En France, le temps nuageux et froid va persister. Dans la soirée, le thermomètre était à 2° au-dessus, et le baromètre, vers onze heures, était à 754^{mm}.

Les Courses

A 1 heure, courses à Auteuil. — Gagnants de Robert Milton: Prix Port-Saïd : Damoiseau. Grand Prix de l'Élevage : Gazon. Prix Le-Hon : Cornichon. Prix de Bagatelle : Grandlieu. Prix de Condé : Welcome. Prix du Bosquet : Wasp.

UNE FAUTE POLITIQUE

Si la conscience publique a été troublée pendant quinze jours; si l'opinion des honnêtes gens, sollicitée par des principes contraires, a été ballotée entre l'horreur que pouvait inspirer la trahison et la pitié que pouvait motiver une injustice; si les polémiques de presse ont pris, en pleine paix, le ton des guerres civiles, c'est le résultat flagrant et déplorable d'une faute politique. Des l'heure où le propos de M. le sénateur Banc, recueilli dans une salle du Palais-Bourbon, mitem question la culpabilité du condamné de l'Écluse Diabla, le gouvernement pouvait d'un seul mot couper court à l'émotion qui devait envahir les cœurs épris d'équité et ôter tout prétexte à la discussion d'une cause jugée. Ce mot, le gouvernement l'a-t-il prononcé? Les autorités militaires qui avaient sous les yeux les secrets redoutables dont on a refusé la divulgation même à la curiosité légitime du général de Pellieux, sont-elles allées au-devant des fausses interprétations et des équivoques, en corroborant la sentence rendue par des déclarations spontanées, qui eussent attesté sa légitimité et devant lesquelles tout le monde en France se fût incliné? Non.

Pendant quinze jours, le gouvernement a laissé librement se produire toutes les controverses; il n'est intervenu ni pour affirmer ni pour infirmer une hypothèse quelle qu'elle fût. Lui, le détenteur de la vérité, n'a pas ouvert la main pour faire à une nation affolée par l'angoisse l'aumône d'une parole de certitude, d'espérance et de tranquillité morale.

Quelle autorité les porte-parole habituels des divers partis politiques avaient-ils pour indiquer aux esprits inquiets les voies sûres qui pouvaient conduire à la découverte de la vérité? Le gouvernement seul avait qualité pour signaler à l'opinion les écueils et les dangers qui menaçaient de la surprendre. Il n'a rien dit pourtant, et le résultat de cette prudence, que des gens aigris pourraient qualifier sévèrement, est sous nos yeux.

Pendant la séance d'hier, la Chambre des députés nous a offert le spectacle de la confusion, de l'équivoque involontaire, du déchaînement des plus lamentables passions, de la peur en haut et de l'hypocrisie en bas. Il a semblé même que les gens qui parlaient le plus noblement de l'honneur et de la dignité du corps militaire, de leur respect pour l'armée, de leur déférence pour la justice récitaient une leçon apprise et cachaient de mauvais desseins sous d'héroïques sentiments. L'armée? Qui l'a insultée? Sont-ce les publicistes qui ont placé courageusement le prestige de la défense nationale en dehors et au-dessus d'une erreur judiciaire possible, ou ceux qui représentaient nos officiers comme inaccessibles à la raison, à la logique, aux démonstrations documentaires et

même à une certaine variété chrétienne de compassion pour les malheureux qui, frappés, se prétendent innocents?

Les calomnies, dignes de dédain, les injures, vouées au mépris, ne sauraient prévaloir contre la netteté d'une situation morale que l'histoire des polémiques engagées durant ces derniers quinze jours met clairement en relief. Que s'est-il passé? Un homme d'une probité intaquable, M. Scheurer-Kestner, a affirmé qu'il était en possession des preuves de l'innocence d'un condamné. A l'appui de son assertion, il a établi certains faits qui restent irrécusables: l'identité absolue de l'écriture de l'auteur du bordereau, sur lequel on prétend que Dreyfus a été condamné, avec celle de M. le commandant Esterhazy; la nature du jugement moral que l'on peut porter sur la conduite et sur la vie de cet officier; le caractère de mystérieuse incertitude des documents qui ont déterminé la condamnation de Dreyfus devant le Conseil de guerre. Il était parfaitement loisible à tout publiciste, en dehors de toute espèce de déclaration du gouvernement sur le fond même du débat, d'adopter telle opinion ou telle autre, c'est-à-dire l'opinion de M. Scheurer-Kestner, ou l'opinion de ses contradicteurs.

Nous avons adhéré, sur ce point, dans le Figaro, à l'opinion qui en somme a prévalu d'abord chez M. le général de Pellieux, chargé de l'enquête, et enfin chez M. le général Saussier, à qui avait été remise la décision. M. le commandant Esterhazy a été renvoyé devant un Conseil de guerre. Par ce seul fait, notre conduite se trouve absolument justifiée. Avons-nous été mal compris? S'il n'y avait rien, au fond du dossier recueilli contre M. le commandant Esterhazy, s'il n'y avait aucune présomption de manœuvres équivoques, aucun soupçon justifié, pourquoi le Conseil de guerre?

D'autre part, si M. le commandant Esterhazy apparaissait aux yeux de l'autorité militaire comme vierge de toute compromission, pourquoi la lettre adressée par M. le général de Boisdeffre à M. le général Billot, afin d'établir qu'il n'y a eu entre l'accusé d'aujourd'hui et le chef d'état-major général de l'armée de relations d'aucune sorte? M. le général de Boisdeffre, que nous nous sommes toujours refusés à mettre en cause dans nos récentes polémiques, est un homme dont la parole s'impose au respect de tous les braves gens. S'il atteste aujourd'hui qu'il n'a « jamais ni vu ni connu » M. Esterhazy, bien que de par ses fonctions il eût été fort naturel qu'il le vit et le connût, le mouvement d'opinion que nous avons secondé a donc eu une conséquence; et M. le commandant Esterhazy qui, hier, était un suspect, est maintenant un accusé dont l'innocence tient à un jugement de Conseil de guerre.

C'est en somme contre les conclusions pratiques de l'enquête du général de Pellieux, contre la décision même de M. le général Saussier que la Chambre des députés a dirigé ses impuissantes flétrissures. Si le mouvement d'opinion que l'on a prétendu flétrir ne s'était pas produit, M. Esterhazy passerait-il en Conseil de guerre? Le sentiment national pourrait-il s'apaiser en se reposant désormais sur la vigilance et sur l'équité de juges nouveaux qui vont dire le dernier mot sur cette ténébreuse affaire?

Nous n'avons donc rien à regretter. Les déclamations intéressées d'une tourbe jalouse et méprisante ne nous démontrent point que des écrivains qui, dans l'indépendance de leurs sentiments et dans la droiture de leur cœur, en appelant de la justice hâtive à la justice lumineuse et documentée méritent une flétrissure, alors que les courtisanes des foules, les marchands de patriotisme et les charlatans de popularité recueillent les éloges et forcent les applaudissements.

Si une faute politique a été commise, elle l'a été par le gouvernement.

A Travers Paris

S. A. I. le grand-duc Alexis a quitté Paris hier par le train de deux heures et quart, pour retourner à Saint-Petersbourg. Son Altesse Impériale a été saluée à son départ de la gare du Nord par l'ambassadeur de Russie, le général baron Fredericks, MM. de Giers, Martinoff, attaché naval, Narischkine, Swetchine, Eter, de Kartow, Zarine, ainsi que par les autres membres de l'ambassade et du consulat de Russie et les notabilités de la colonie russe.

A l'occasion du cinquantième anniversaire de l'entrée au service du général Billot, les membres du cabinet Méline ont offert au ministre de la guerre un superbe bronze et à Mme Billot une magnifique corbeille de fleurs.

A la suite des paroles que M. Millerand a prononcées à la séance d'hier, M. Joseph Reinach, se jugeant offensé, a chargé MM. François Deloncle et Bastid, députés, de demander une réparation par les armes au député de la Seine.

M. Millerand a mis les témoins de M. Reinach en rapport avec MM. Gérard-Richard et Viviani.

Une rencontre a été décidée. Elle aura lieu aujourd'hui. L'arme choisie est le pistolet.

Les espérances de plus-values de recettes qu'avait fait naître la prévision d'importations considérables de blés étrangers comme conséquence de la mauvaise récolte nationale ne se sont pas réalisées. — Il est vrai que les blés étrangers ont été introduits durant les quatre derniers

mois en plus grande quantité qu'à la période correspondante des années précédentes. Mais cette augmentation n'a rien d'extraordinaire.

La plus-value des droits de douane sur les blés pour les quatre derniers mois est d'environ 20 millions, ce qui, à raison de 7 francs par quintal, ne représente jusqu'ici qu'un surcroît d'importation de trois millions de quintaux.

Par rapport aux prévisions budgétaires, les droits de douane pour les onze mois écoulés de 1897 donnent une plus-value d'environ 25 millions; mais par rapport aux résultats de 1896, la comparaison n'est pas à l'avantage de 1897.

L'augmentation des importations de blés a été compensée, par rapport à 1896, par l'abaissement d'importation des autres produits. Si bien qu'à l'heure actuelle le rendement général des douanes, pour la présente année, est inférieur à celui de l'année dernière, et que, même si le mois de décembre accuse un relèvement, le résultat final de 1897 sera au plus égal à celui de 1896.

On voit combien étaient chimériques les projets de ceux qui, dans la presse ou le Parlement, escomptaient en vue de buts différents, assistance, dégrèvements d'impôts ou autres destinations, les plus-values de recettes qui ne se sont pas produites.

Depuis quelques jours on remarque à la vitrine des libraires un livre d'un luxe peu commun. Il s'agit du *Breviaire d'amour* du baron Rey Roize, un magnifique in-quarto sorti des presses de Georges Petit: livre de poèmes délicieux, où le cœur et l'esprit le disputent à une galanterie de bon ton qui évoque le souvenir du siècle dernier. Le texte est d'ailleurs commenté en d'exquises compositions du maître élegant Lucius Rossi, de fins petits chefs-d'œuvre tirés en taille-douce.

Ajoutons que ce livre, qui s'ouvre par un portrait du poète dû au talent du grand artiste Walthen, est tiré à un nombre très restreint d'exemplaires numérotés, ce qui ajoute encore à sa rareté et le désigne au choix des bibliophiles.

C'est demain que seront soldés à la Place Clichy les tapis, meubles, tentures et soieries qui ont figuré à l'Exposition de Bruxelles. Le même jour, inauguration de l'exposition de jouets.

Hors Paris

De Bruxelles: « Le prince Louis-Napoléon vient de passer trois jours à Bruxelles auprès de son frère, le prince Napoléon. » Il est reparti ce soir à six heures pour regagner Pétersbourg et reprendre le commandement de son régiment.

De Londres: « La tempête des jours derniers est venue fort à propos attirer l'attention du public sur une de ces curiosités administratives comme on en trouve dans tous les pays et dont, contrairement à ce que l'on s'imagine trop facilement sur le continent, l'Angleterre n'est pas exempte. » Lundi, au fort de la tempête, les deux bateaux de onze heures et de une heure quittèrent Douvres pour Calais, pour trouver, en arrivant en vue de la côte de France, des signaux qui les empêchaient de tenter l'entrée du port. Les deux steamers furent donc obligés de ramener leurs passagers à Douvres.

Sait-on pourquoi les malheureux voyageurs furent condamnés à ces deux épouvantables traversées, alors qu'il était si simple, au moyen d'une dépêche, de les leur épargner toutes les deux? Tout simplement parce que, par une chinoiserie administrative tout à fait ingénieuse, la direction des postes et télégraphes de la Grande-Bretagne a ordonné qu'un télégramme de Calais pour Douvres doit aller d'abord à Londres, pour être de là réexpédié à Douvres. Cela est fort ingénieux et, avec ce système, on est arrivé à des résultats remarquables. C'est ainsi, que le télégramme envoyé de Calais lundi à 10 h. 25 du matin pour prévenir le bateau de Douvres de l'état de la mer sur la côte de France n'est arrivé à Douvres qu'à 1 h. 50 de l'après-midi. Trois heures vingt-cinq minutes pour envoyer une dépêche à une distance de 33 kilomètres, c'est admirable. Dans le même temps, on va de Calais à Douvres en bateau et de Douvres à Londres en chemin de fer.

Quel malheur que le duc de Norfolk, le directeur général des postes, n'ait pas été sur un des deux bateaux qui firent les deux traversées lundi! La chinoiserie qui consiste à faire passer par Londres les télégrammes de Calais à Douvres aurait été immédiatement abolie.

Nouvelles à la Main

Chez le juge d'instruction. Le prévenu s'est exprimé avec un choix d'épithètes, un chiquetis de mots qui témoignent en faveur de sa culture intellectuelle.

— Je vois, lui dit le magistrat, qu'on ne m'avait pas trompé en me disant que vous aviez des lettres... — Jamais de la vie! je brûle toutes celles que je reçois.

Le docteur à une de ses clientes: — Et votre mari, comment va-t-il? — Toujours ses maux d'estomac. — Il fume trop et prend trop d'apéritifs. Vous devriez le gronder sévèrement. — C'est que, docteur... il souffre de l'estomac, mais il ne souffre pas de reproches!

Le Masque de Fer.

Salon du Figaro

En même temps que le Salon des Cent Epreuves, dont nous avons dû fermer les portes en plein succès, les représentations de Rayons X ont pris fin hier.

Durant plus de trois mois, ces expériences ont excité chez nos visiteurs le plus vif intérêt; le musée radiographique que M. Radiguet avait installé chez nous a rendu en même temps de véritables services aux médecins et aux savants qui sont venus le visiter.

C'est désormais à la maison Radiguet, 15, boulevard des Filles-du-Calvaire, où a été installé un laboratoire d'examen, que ces derniers devront s'adresser.

Demain et mardi, fête annuelle de l'Orphelinat des Arts.

Mercredi, après les deux jours de vente, grand concert avec le gracieux concours de Mlle Akté et de M. Salza, de l'Opéra; M. Georges Berr, de la Comédie-Française; Mlle Mily Meyer, Mlle Marguerite Deval, MM. Isidor de Lara, Bachmann, Brun, Quecken, Laforge, Marthe, Guyon, Jules Moy.

Intermède par MM. Footitt et Chocolat. Le prix unique des places est fixé à 20 francs. On trouve des billets au Salon du Figaro.

L'AFFAIRE ESTERHAZY - DREYFUS

Renvoi en Conseil de guerre

A l'issue du Conseil des ministres tenu hier à l'Élysée, le général Billot a communiqué à l'Agence Havas la note suivante: « Le gouvernement de Paris a donné, aujourd'hui 4 décembre, au premier Conseil de guerre l'ordre d'informer dans l'affaire Esterhazy. »

Il n'y avait pas d'autre issue: le Conseil de guerre, après une instruction sérieuse, libre, dégagée de toutes les fautes du passé, dans cette affaire à laquelle toute la France est intéressée.

On rentrera ainsi enfin dans la loi, et justice sera faite en pleine lumière: c'est tout ce que nous demandons.

Un coup de massue

L'Agence Havas a publié en même temps que le renvoi en Conseil de guerre la note suivante, dont nous n'avons pas besoin de faire ressortir l'importance: « Le ministre de la guerre s'empresse de communiquer à l'Agence Havas la lettre suivante qu'il vient de recevoir de M. le général de Boisdeffre, chef d'état-major général de l'armée: »

Paris, le 4 décembre 1897. Le général de Boisdeffre, chef d'état-major général de l'armée, à M. le ministre de la guerre.

Monsieur le ministre, Certains journaux parus hier soir annoncent la prochaine publication d'un télégramme qui aurait été, soi-disant, adressé par moi au commandant Esterhazy à Londres.

J'ai l'honneur de vous demander d'envoyer à l'Agence Havas, pour être communiquée à la presse, la note suivante: « Le général de Boisdeffre n'a jamais télégraphié ni écrit quoi que ce soit au commandant Esterhazy, qu'il n'a jamais vu ni connu et auquel il n'a jamais fait ni fait faire la moindre communication. »

Signé: BOISDEFRE.

Voilà qui est clair, net et décisif. — Pour nous, et pour tous ceux qui ont l'honneur de le connaître, cette note de l'éminent chef d'état-major général de l'armée était superflue.

Mais elle est un véritable coup de massue pour tous ceux qui ont osé supposer qu'un soldat comme le général de Boisdeffre eût jamais pu rien avoir de commun avec l'homme dont nous avons publié ici les lettres et que le général Saussier vient de renvoyer devant le Conseil de guerre.

La procédure du Conseil de guerre

Le général de Pellieux, investi, comme nous l'avons dit, du titre « d'officier de police judiciaire », était en quelque sorte un commissaire de police. Son rôle unique était de se livrer à une enquête préliminaire. Ses actes et procès-verbaux devaient être, comme ils l'ont été du reste, transmis au général commandant la circonscription militaire et, dans l'espèce, au gouverneur militaire de Paris, l'honorable général Saussier, qui devait statuer, après examen du dossier, par « un refus » ou par « un ordre » d'informer.

Ajoutons que l'ordre d'informer doit être motivé. Il est prévu, en effet, par le Code de justice militaire, qu'il y a nullité si l'instruction est ouverte sur des faits non relevés par l'ordre d'informer. L'art. 98 du Code de justice militaire dit que l'ordre d'informer est adressé au commissaire de justice qui doit connaître de l'affaire. Dans le cas présent, c'est le Conseil de guerre de Paris qui est saisi. Le commissaire du gouvernement joue auprès du Conseil de guerre le rôle du procureur de la République près des Tribunaux civils. Ce fonctionnaire transmet le dossier au rapporteur, près le Conseil de guerre. Les fonctions de rapporteur, qui sont celles des juges d'instruction, consistent à interroger le prévenu, à faire dresser par le greffier procès-verbal de l'interrogatoire, etc., bref, à arriver à la manifestation de la vérité. Le rapporteur peut faire tous les actes de l'instruction et, une fois qu'il est saisi par l'ordre d'informer, il peut

seul les passer, et, par exemple, seul ordonner une expertise.

Il y a lieu de faire remarquer que le Code militaire présume toujours l'arrestation du prévenu et ne prévoit en aucun cas sa mise en liberté provisoire, avec ou sans caution.

Si le prévenu n'est pas arrêté (art. 105), le rapporteur peut décerner contre lui un mandat de comparution ou d'amener, qu'il peut, après l'interrogatoire, convertir en mandat de dépôt.

L'instruction terminée, le rapporteur transmet les pièces, avec son rapport et son avis, au commissaire du gouvernement, lequel les adresse immédiatement, avec ses conclusions, au général commandant la circonscription qui prononce par la mise en jugement ou par une ordonnance de non-lieu.

Voici, d'ailleurs, la constitution complète du Parquet du premier Conseil de guerre de Paris :

Commissaire du gouvernement : M. Hervey, chef de bataillon en retraite ; Rapporteur : M. Ravary, commandant en retraite ; Greffier et greffier adjoint : MM. Valécalle et Bouil, officiers d'administration.

Le Conseil de guerre réuni, s'il y a lieu, pour juger le commandant Esterhazy devra être ainsi composé, d'après l'art. 49 du Code de justice militaire :

Président : Un général de brigade ; Juges : 2 colonels, 2 lieutenants-colonels, 2 chefs de bataillon ou chefs d'escadrons ou majors.

Tous ces juges seront (art. 15) nommés par M. le gouverneur militaire de Paris.

Un démenti

Nous recevons la lettre suivante :

Monsieur le Rédacteur en chef, Voulez-vous être assez aimable pour donner l'hospitalité de votre journal à la communication suivante :

Dans une interview du commandant Esterhazy que publie un journal du soir, je lis les lignes suivantes :

On raconte aussi, mon commandant, les choses les plus extraordinaires, à savoir que vous êtes en excellents termes avec le Figaro et qu'il n'y a pas de jour où vous n'alliez dans ce journal.

C'est trop fort ! s'écrie M. Esterhazy. Il y a dix jours que je n'y ai pas mis les pieds ! J'y suis allé trois fois ; voici dans quelles conditions :

Un rédacteur du Figaro qui s'était mis à ma disposition pour insérer mes communications, avait sous-prétexté de l'absence de M. Isaac.

Il semblait ressortir de ces lignes que j'étais un inconnu pour le commandant, que j'ai agi en quelque sorte par surprise à son égard et abusé de sa confiance.

Justifié au nouvel ordre, j'aime à croire que l'auteur de l'interview a mal compris ou mal interprété la pensée du commandant.

Il est toujours désagréable, pénible même, d'avoir à faire intervenir une question personnelle dans un débat d'une telle gravité ; néanmoins, je tiens à établir que j'ai toujours agi en cette malheureuse affaire, non seulement avec impartialité et en toute loyauté, mais encore avec beaucoup de complaisance.

Je demande donc loyalement au commandant Esterhazy, sans m'obliger moi-même à faire la preuve, de rétablir lui-même la vérité des faits dans le journal d'où est partie l'insinuation. Je suis persuadé, s'il ne l'a déjà fait, proprio motu, au moment où j'écris, qu'il me suffira de lui adresser cet appel pour qu'il y réponde.

Veillez agréer, etc.

F. ISAAC.

Dans la presse

L'Aurore publie une curieuse information à propos de certaine graphologie stratégique que M. Bertillon aurait produite, en décembre 1894, devant le Conseil de guerre :

M. Bertillon a déclaré à un de nos confrères que personne ne lui avait posé de question à la suite de son rapport au Conseil de guerre. Cela est exact. Un silence de stupeur avait accueilli les conclusions de l'honorable anthropomètre.

Rien n'est, en effet, plus étrange que le rapport de M. Bertillon. Le photographe du Parquet s'était dit qu'il s'adressait à des militaires et qu'il fallait, pour être compris, leur parler leur langage.

Il avait alors eu la bizarre idée que voici : Il avait dessiné son rapport.

C'était un vaste redan, dont les angles saillants ou rentrants représentaient les arguments graphologiques de l'accusation ou de la défense.

A l'intérieur des fortifications se dressait une tourelle cuirassée sur laquelle étaient inscrits ces mots : Argument des Ss. Un canon de 120 figurait l'argument des G ouverts, une pièce de 135 les L.

Il y avait le chemin couvert des I et la demi-lune des M.

Quand l'anthropomètre eut terminé sa démonstration et établi que Dreyfus ne pouvait pas prendre la place si bien défendue, les membres du Conseil de guerre s'entre-regardèrent, et nul ne crut devoir insister.

Autre récit encore plus extraordinaire : Hier, dit la Lanterne, a circulé, à propos de l'affaire Dreyfus, une hypothèse curieuse que nous allons rapporter, sans en prendre la responsabilité ; nous ferons remarquer toutefois qu'elle expliquerait bien des points encore obscurs.

On se rappelle que les accusateurs d'Esterhazy font valoir la similitude complète entre l'écriture du fameux bordereau et celle du commandant.

D'autre part, ceux qui se disent certains de la culpabilité de Dreyfus répondent : « Peu importe le bordereau ! l'ex-capitaine a été condamné sur des pièces qui ne pouvaient être publiées sans amener des complications diplomatiques. »

Esterhazy fut chargé de rédiger le bordereau accusateur, annonçant un envoi des pièces qui n'aurait pu être obtenu que par les mains de Dreyfus.

Celui-ci fut alors arrêté : le bordereau fut produit aux débats. Ce n'était qu'un prétexte, les pièces secrètes furent montrées seulement aux juges militaires : elles étaient décisives.

M. Esterhazy avait rempli le rôle qui lui avait été assigné !

Telle est la nouvelle version que nous annonçons plus haut : nous la soumettons simplement à nos lecteurs.

Un article du « Temps »

Le Temps a publié hier soir l'article suivant, qui répond trop à ce que nous n'avons cessé de dire tous les matins pour que nous ne le publions pas in extenso :

On annonce que le général Saussier, après avoir pris connaissance du rapport du général de Pellieux, a donné l'ordre de suivre l'affaire d'informer contre M. Esterhazy, qui passe dès lors au rang de prévenu. Nous ne féliciterons pas le général commandant la place de Paris d'une décision si naturelle.

Dans l'état des choses et de l'opinion, aucune autre ne pouvait intervenir. De la lumière, plus de lumière, toute la lumière possible sur des faits trop enveloppés de mystère pour ne pas prêter à tous les doutes et à tous les soupçons ; voilà ce que d'un cri unanime l'opinion publique réclame.

On peut dire que le vrai drame de cette affaire commence aujourd'hui, puisque dès aujourd'hui seulement les organes de la justice qui seuls la peuvent éclaircir et résoudre commencent à s'en occuper. L'enquête dès lors va être faite dans toutes les formes, avec toutes les ressources d'information et toutes les garanties d'impartialité que présente le Code d'instruction criminelle. M. Esterhazy a lui-même demandé des juges ; il ne pouvait faire autrement.

Nous le constatons hier en laissant entendre que, quelle que fût l'opinion qu'on eût sur lui à la suite des étranges révélations qui ont scandalisé la conscience publique, il fallait s'applaudir de voir sa cause livrée aux juges compétents pour en connaître et en décider. Tout le monde, y compris ses admirateurs, s'il en est encore, est obligé, soit de bon gré soit de force, à reconnaître et à souhaiter que les incriminations qui pèsent sur lui, soit que passablement mystérieuses dans l'affaire Dreyfus, que tout cela soit soumis au jugement d'un Conseil de guerre. C'est une satisfaction nécessaire donnée à la conscience de la nation et à celle de l'armée.

L'instruction que le juge enquêteur va diriger sur toutes ces choses sera, nous ne pouvons pas en douter, uniquement inspirée par le devoir de faire éclater au grand jour la vérité toute entière. Il est un point capital qui ne saurait être négligé dans cette enquête, c'est de nous faire parler du fameux bordereau sur le vu duquel fut condamné Dreyfus. Cette pièce décisive du procès n'a pas été communiquée au général de Pellieux. Celui-ci n'a donc pas eu à s'en occuper. Or, il ne faut pas oublier que le commandant Esterhazy est formellement accusé de l'avoir écrit de sa main. C'est là un fait qu'il importe avant tout d'éclaircir. Car la provenance de ce document, une fois qu'il aura été bien établi, jettera un jour très vil sur toutes les autres parties, tant du procès qu'il commence à être engagé, que de l'opinion qui a été jugée à trois ans. On ne doit reculer devant rien pour faire sur ce point ténébreux la pleine lumière.

Nous avons une première fois énergiquement demandé que l'on débarrassât l'examen d'une cause essentiellement individuelle, si tragique qu'elle soit, de tous les arguments passionnels, de toutes ces considérations de race, de naissance, de confession religieuse qui ne sont propres qu'à aveugler et à troubler l'esprit ; ils créent une conviction a priori et contentent le cœur, mais ne convainquent que par la force de leur élan.

Or, plus cette affaire nous émeut tous en sens divers, plus l'importance de s'élever par la puissance de la raison, au-dessus de ces émotions et d'atteindre cet état de liberté et de sérénité d'esprit qui permet d'apercevoir la vérité des choses, sans la quelle il n'y a pas d'équité. Au début du nouveau procès qui s'engage et qui peut-être nous réserve encore des surprises, nous ne pouvons que faire les mêmes réflexions. Le crime de trahison est d'un ordre si haut ; il entraîne pour celui qui en est convaincu de si terribles conséquences, il inquiète si profondément le pays, que les juges ne sauraient jamais faire trop d'efforts, prendre trop de précautions contre les suggestions du dehors et contre eux-mêmes, s'entourer en un mot de trop de garanties. Ils ne doivent pas seulement découvrir la vérité, mais la découvrir de telle manière que l'opinion publique ne puisse pas en douter.

Le Temps a également vu M. Esterhazy après la décision prise par le général Saussier, et il en a reçu la déclaration suivante :

« Non, non ! Ne me posez pas de questions, dit-il, ce serait inutile. Maintenant je ne répondrai plus à personne. Vous comprenez bien que je suis tenu à une grande réserve. Je ne suis pas, en somme, dans la position d'un prévenu volontaire. »

C'est précisément ce que nous disions il y a deux jours.

Interpellation au Sénat

Nous croyons pouvoir annoncer que la séance d'hier à la Chambre aura une suite au Sénat sous la forme d'une interpellation de M. Scheurer-Kestner.

XXX.

A PARAITRE

L'AUTOMOBILE VIMAR

Edition du « Figaro »

LA JOURNÉE

Dimanche 5 décembre

Sports : Courses de chevaux à Auteuil (1 h.). — Réunion de la Société d'équitation « le Sabre » (10 h. du matin, vélodrome Monceau).

Championnat de France de Football Association : match de 1^{re} série entre le Club français et l'United Sports-Club (2 h., Sévres, près l'étang des Foucaux), et match du challenge des équipes secondes (2^e série) entre le Paris Athletic-Club et la Nationale de Saint-Mandé (2 h., Ivry).

Congrès national catholique : 8 h. du matin, messe de clôture, sous la présidence de Mgr Richard (basilique du Sacré-Cœur). — 2 h., séance de clôture (Société d'horticulture). — soir, punch au Cercle catholique du Luxembourg.

Inauguration de la nouvelle voie ferrée de Nézac à Mont-de-Marsan, où aura lieu un banquet offert aux ministres.

Elections municipales : Scrutin de ballottage dans les 4^e et 9^e arrondissements.

Anniversaires patriotiques : Service commémoratif du combat de Champigny (11 h., église de Champigny). — Manifestations devant le monument par de nombreuses Sociétés patriotiques.

Conférences : M. de Milloué : les lieux saints du bouddhisme (2 h. 1/2, musée Guimet). — M. Em. Aimé : la Thermopsis (2 h.), pavillon du parc du Trocadéro.

Exposition publique des concours Crozatier et Villemans, ouverts par les fabricants de bronze de Paris : du 5 au 19 décembre (rue Saint-Claude, 8).

Dans les églises : 2^e dimanche de l'Avent. — Quête pour le denier de saint Pierre. — Au chœur, solennité de l'Immaculée-Conception. — Fêtes patronales à Notre-Dame-de-Lorette

(8 h. 45, chapelle pontificale tenue par Mgr Jourdan de La Passaïrie, à 2 h. 30, sermon par le même), à Billancourt (à 2 h., vêpres solennelles présidées par Mgr Richard), etc.

— Fête de la confrérie de la Sainte-Vierge et de la chapelle qui lui est dédiée, à Saint-Sulpice (à 2 h. 30, conférence du R. P. Goubé, S. J., sur les miracles de Lourdes).

Réunions : Diner du Deux-Décembre, organisé par le Comité impérialiste de la Seine (7 h., chez Vélour jeune). — Banquet de la Jeunesse royaliste de l'Ouest (à Linoges). — Distribution de récompenses aux anciens étudiants des écoles de Paris, sous la présidence de M. E. Brissou (2 h., Grand Orient), et aux élèves des cours professionnels de l'Union des comptables, sous la présidence de M. H. Boucher (2 h., Bourse du Travail).

— Banquets, suivis de bal, de la Savoisiennaise, sous la présidence de M. Chautemps (6 h., Salon des Familles, à Saint-Mandé) ; de la Belfortaise (1 h., Salons Vianey, à Bercy) ; etc. — Matinée littéraire au profit des Ouvriers ouvrières de Saint-Joseph de la Maison-Blanche (à 3 h., rue de Valenciennes, 11).

— Assemblée générale des Mutualistes et Enlumineurs (4 h., Galerie G. Petit). — Reprise des réunions de la Société équestre l'Étrier.

Paris-Guide : Sont ouverts aujourd'hui au public, de 9 h. à 11 h. et de 1 h. à 4 h. : Aquarium (Trocadéro). — 10 h. à 4 h. : Musées du Louvre, Luxembourg, Arts et Métiers, Panthéon. — 10 h. à 4 h. : Saint-Germain. — 10 h. à 5 h. 1/2 : Tombeaux de Saint-Denis. — 11 h. à 3 h. : Galeries du Musée. — 11 h. à 4 h. : Cluay, Carnavalet (provisoirement fermé), Galeries du Jardin des Plantes, Sainte-Chapelle, Palais de justice, Palais de Versailles et de Fontainebleau. — 12 h. à 3 h. : Musée d'Artillerie, Archives nationales, 60, rue des Francs-Bourgeois (Musée des documents originaux de l'histoire de France). — 12 h. à 4 h. : Galliera, Musées ethnographique (Trocadéro), Guimet, Sévres. — 1 h. à 4 h. : Grande Serre et Ménagerie du Jardin des Plantes. — 2 h. à 3 h. : Hôtel de Ville. — 3 h. : Jardin d'acclimatation : concert.

DEMAIN

« UNE DIVERSION »

PAR

CARAN D'ACHE

Le Monde et la Ville

SALONS

— Dîner intime hier soir chez LL. AA. RR. le duc et la duchesse de Vendôme, dans leur hôtel de la rue Borghèse, à Neuilly. Les convives étaient :

S. Exc. le nonce apostolique, Mgr Gratio de Belmonte, Mgr Peri Mosconi, le baron d'Anethan, ministre de Belgique, le comte de Castel, le marquis et la marquise de Gouvello, la baronne Paul d'Anethan, etc.

— Les salons s'ouvrent. La comtesse de Trobriand reçoit les samedis ; — Mme Graham, les premiers et troisièmes mercredis ; — Mme Chamberlain Bey, les jeudis ; — Mme Parsons, les vendredis soir ; — Mme E.-B. Silvers, les dimanches de 4 à 7 heures.

— Un dîner de trente couverts a été donné avant-hier par l'ambassadeur d'Allemagne à Madrid, en l'honneur du marquis de Reverseaux, le nouvel ambassadeur de France à Vienne. Les membres du corps diplomatique et le ministre des affaires étrangères d'Espagne étaient au nombre des convives.

Des toasts ont été prononcés par plusieurs ambassadeurs, le marquis de Reverseaux et le ministre des affaires étrangères.

RENSEIGNEMENTS MONDAINS

— La princesse Charlotte de Prusse, femme du prince héritier de Saxe-Meiningen et Hildburghausen, sœur de l'empereur d'Allemagne, a quitté Paris, où elle a passé quelques jours dans le plus strict incognito.

— Le comte de Montebello, ambassadeur de France en Russie, accompagné de son fils, s'est embarqué avant-hier à Marseille pour se rendre à Tunis.

MARIAGES

— On nous annonce les fiançailles : — Du capitaine Boigues avec Mlle Jonquois, pupille du comte de La Bourdonnaye. La sœur du fiancé a épousé M. Toutain, secrétaire d'ambassade ; — De M. Gouzil, commandant au 5^e dragons, fils du général Gouzil, en garnison à Compiègne, fiancé à Mlle Madeleine de Chambrin.

— Jeudi prochain on célébrera, en l'église Notre-Dame d'Auteuil, le mariage de M. Claudius Madrolle, neveu du comte de Courtes de Villeneuve, avec Mlle Jeanne de Marguerite, fille de l'ancien sous-préfet et de la comtesse R. de Marguerite.

— Ce même jour, Mgr Laborde, évêque de Blois, béni à Saint-Augustin le mariage de M. Ferdinand Poincarré avec Mlle Marie Halgan.

— On vient de célébrer, dans la basilique de Lourdes, le mariage du comte de Berterèche de Menditte, si connu dans le monde du sport pour ses succès aux concours hippique de 1897, avec Mme de La Brosse.

DEUIL

— La marquise de Colbert, née de Berckheim, femme du général commandant la 4^e division de cavalerie à Sedan, est morte, avant-hier soir, en son hôtel de la rue de Berri, à l'âge de 45 ans.

La défunte, fille de feu le général de Berckheim et de la baronne née de Jacourt, était la sœur du commandant de Berckheim, attaché militaire à Vienne, du baron Théodore de Berckheim, de Mme Thuret, et la belle-sœur du comte de Colbert-Lachapelle.

Ses obsèques seront célébrées demain matin à onze heures trois quarts, en l'église de la Rédemption, rue Chauchat. L'inhumation aura lieu au Soussay, en Seine-et-Oise, dans la sépulture de famille.

— Les obsèques de M. meuve Latour, née Varelché, ont été hier, à Saint-Augustin, au milieu d'une nombreuse assistance. Mme Latour était la tante, presque la mère d'adoption, de Mme Eugène Bertrand, femme du directeur de l'Opéra, et de tous côtés étaient arrivés à M. et Mme Bertrand deux témoignages de sympathie et d'affection dans leur deuil.

L'inhumation a eu lieu au Père-Lachaise. — Nous apprenons la mort : — Du général Saillard, décédé à l'âge de 70 ans, dans sa propriété de Molamboz (Jura) ; — De M. Alfred Box, ancien envoyé extraordinaire et plénipotentiaire à Haiti en France, décédé au Cap-Haïtien, à l'âge de 67 ans ; — De Mme de Scitvau de Greische, née de Rivolet, décédée au château de Remicourt, près Nancy ; — Du baron François Pasesti, neveu de l'ambassadeur d'Autriche-Hongrie, près du Quirinal ; — De M. Van Beveren, le chef socialiste gantois, décédé à Gand, conseiller communal et l'un des premiers membres de l'Internationale. Il fonda, en 1874, le Vooruit ; — De M. Joly, professeur adjoint à la Faculté des sciences. Ses obsèques auront lieu aujourd'hui, à trois heures, en l'église évangélique de la rue Madame ; — De Mme Frenay, femme de l'avocat à la Cour de cassation, décédée à l'âge de 55 ans ; — De Mme Mewes, femme de l'architecte, décédée à l'âge de 30 ans ; — De M.

Edmond Sueur, ingénieur, inspecteur des postes et télégraphes, décédé à l'âge de 41 ans.

— Hier, à Rouen, a eu lieu un service religieux pour le repos de l'âme de M. Georges Guizard, ingénieur en chef des ponts et chaussées, dont nous avons annoncé le décès. Le deuil était conduit par M. Lorieux, ex-ingénieur des ponts et chaussées, gendre du défunt ; MM. Jules Gouin, régent de la Banque de France et Wilbrod Chabrol, architecte du gouvernement, ses beaux-frères, suivis des autres proches parents.

Les obsèques seront célébrées demain matin, à dix heures, à Paris, à Saint-Philippe du Roule.

Les personnes qui n'auraient pas reçu de lettre d'invitation sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu. L'inhumation aura lieu au cimetière de Passy.

— C'est hier encore qu'on a eu lieu, à Honfleur, les obsèques de M. Hagron, père du général Hagron qui conduisit le drapeau avec ses deux frères et ses deux beaux-frères. Le Président de la République était représenté par le lieutenant-colonel Ménézière. L'inhumation a eu lieu au cimetière Saint-Léonard.

A l'Etranger

NOUVELLES

Constantinople, 4 décembre.

Le traité définitif de paix entre la Sublime-Porte et la Grèce a été signé aujourd'hui.

(Par dépêche de notre correspondant particulier)

Berlin, 4 décembre.

La Gazette de l'Allemagne du Nord annonce officiellement que 1,200 hommes d'infanterie et 200 canonniers partiront prochainement pour la Chine. Le total des forces allemandes s'élèvera, au commencement de février, à 4,600. Le gouvernement continue à garder un silence absolu sur ses intentions et explique cet envoi considérable de troupes par le désir d'obtenir promptement satisfaction. Mais il n'est plus douteux que ce silence a pour but d'empêcher une attaque chinoise avant l'arrivée de la Kaiserin Augusta.

En janvier, la Post a des raisons de croire que l'action de l'Allemagne ne donnera lieu à aucun conflit avec les puissances intéressées. En Chine, les négociations à ce sujet se poursuivent paisiblement.

Au sujet du conflit avec Haiti, la Post affirme que le gouvernement n'a aucune intention d'annexer. Il entend obtenir seulement une indemnité, et, en cas de refus, détruira les fortifications côtières et fera bombarder Port-au-Prince par le croiseur Geier.

Prague, 4 décembre.

Soixante-sept personnes ont été traduites la nuit dernière devant les tribunaux correctionnels.

Cracovie, 4 décembre.

Les étudiants polonais ont fait aujourd'hui une manifestation au comte Bani, qui a traversé la Galicie pour se rendre à Varsovie, auprès de sa fille.

Les étudiants de Cracovie ont ensuite envoyé un télégramme chaleureux aux étudiants tchèques de Prague, dans lequel ils insultent les étudiants allemands de Bohême et le professeur Mommsen.

(Par dépêche de notre correspondant particulier)

Rome, 4 décembre.

A la suite du vote de la Chambre hier, sur un amendement, repoussé par le ministre de la guerre, à la loi sur l'avancement, celui-ci a donné sa démission, et tous les efforts faits par le marquis di Rudini pour le faire revenir sur sa décision ont été jusqu'à ce moment inutiles.

L'officieux Italo dit que si l'on ne trouve pas le moyen de persuader le général Pelloux de changer d'avis, la crise ministérielle ne pourra pas se borner à le remplacer purement et simplement par un autre ministre de la guerre. Le vote d'hier est une preuve du manque de cohésion dans la majorité. L'Italo dit que le marquis di Rudini pourrait bien être amené à donner sa démission au Roi pour laisser à la couronne pleine et entière liberté d'action.

La Commission parlementaire qui doit examiner le dossier Crispi se réunira dès demain matin. Des cinq membres dont elle est composée, deux sont contraires à Crispi, deux sont ses amis, et le cinquième est indécis.

Mgr Touchet, évêque d'Orléans, a été reçu par le Pape. L'entretien a eu partie roulé sur le Pape, d'après Mgr Touchet, parlant au Pape des œuvres de son diocèse, a été naturellement amené à parler de la grande part qu'a eu Mgr Dupanloup à leur création. Ces œuvres doivent sans doute leur prospérité actuelle à la solide organisation que leur a donnée l'illustre prélat. Mgr Touchet a également entretenu le Pape de la cause de la béatification de Jeanne d'Arc, pour laquelle il a apporté, à la Congrégation des rites, de nouveaux documents relatifs à des miracles opérés par l'intercession de la glorieuse et sainte héroïne d'Orléans.

VIENT DE PARAITRE

L'éditeur Ernest Flammarion vient de mettre en vente l'édition définitive de l'intéressant ouvrage du docteur Gérard sur la Stérilité dans les deux sexes.

Notre Service de Librairie se charge d'envoyer cet ouvrage contre remboursement.

LA CHAMBRE

Samedi 4 décembre.

L'AFFAIRE DREYFUS

Au début de la séance, M. Chiché, député de la Gironde, a interpellé le ministre des travaux publics sur son attitude en présence de combinaisons ayant pour but d'accaparer le trafic du port de Bordeaux au profit de la Société des appointements de Pauillac et de la Compagnie des chemins de fer du Midi.

Cette rédaction est un peu longue et alambiquée ; mais elle a été plus courte et plus nette, on pense bien que, dans l'état des esprits, elle ne pouvait guère passionner la Chambre. On a la tête altérée.

M. Chiché vent mal de mort à la Compagnie du Midi et généralement à toutes les grandes sociétés industrielles et financières. S'il faut l'en croire, celle-ci a conçu l'horrible dessein de mettre Bordeaux dans sa poche. Imaginez-vous qu'elle a eu le toupet de construire un Hôtel Terminus, où l'on héberge et où l'on couche les voyageurs ? Ils y descendent, on les y écorche, ils ne reviennent plus jamais, et Bordeaux se meurt, Bordeaux est mort !

La Compagnie a fait mieux encore. Elle avait un tarif de transport à 1 fr. 50 la tonne ; elle demande au gouvernement la permission de l'abaisser à 50 centimes ; c'est une infamie.

En résumé, M. Chiché a un peu l'air d'un postillon qui se plaint des chemins de fer. Un autre député de la Gironde,

M. du Périer de Larsan, lui en a fait l'observation. Il est vrai qu'un troisième député de la Gironde, M. Gruet, a pris une position intermédiaire entre M. du Périer de Larsan et M. Chiché. Trois cloches, trois sons.

Le ministre, ne sachant auquel entendre, a promis d'étudier avec le plus grand soin ces doléances contradictoires. S'il essaie de les concilier, il y perdra son latin.

M. Dejeante, député socialiste de Paris, a développé une seconde interpellation sur les accidents de Montceau-les-Mines. On ne l'a pas beaucoup plus écouté que M. Chiché. L'ordre d'informer avait vidé la Chambre, qui siégeait dans les couloirs. A cette heure, il n'y a que des coups de grisois politique qui puissent l'intéresser, et M. Dejeante a pu tonner à son aise, dans le désert, contre les exploiters, les bourreaux, les scélérats... ce sont les ingénieurs et les propriétaires de mines.

Les sociologues qui veulent se rendre compte de certaines fureurs souterraines, de la crise aiguë qui nous menace, et étudier à fond la guerre des classes feront bien de lire et de méditer le discours de M. Dejeante.

Mais il ne s'agit pas de cela aujourd'hui. Vers quatre heures, le bruit se répand que l'on va questionner, interpellé le gouvernement, le président du Conseil, le ministre de la guerre sur l'affaire Dreyfus. Les conversations s'animent, les groupes se forment, la Chambre se hâte de clore l'interpellation Dejeante par l'ordre du jour pur et simple, et M. le président Brisson annonce que M. Marcel Sembat demande à interpellé le gouvernement sur son attitude dans l'affaire Dreyfus.

De son côté, M. de Mun dépose une demande d'interpellation sur le même sujet. Décidément l'affaire se corse.

Il faut d'abord fixer le jour où sera discutée l'interpellation. M. Méline monte à la tribune et demande que la fixation soit ajournée jusqu'à ce que M. le ministre de la guerre soit entendu. Mais, en même temps, il accepte de répondre immédiatement à une question qui lui a été annoncée sur le même sujet.

Je me réserve, s'écrie M. Marcel Sembat, de transformer la question en interpellation.

Le questionneur, c'est M. Castelin, député de l'Aisne. Il interroge le président du Conseil « sur les incidents relatifs à l'affaire Dreyfus ». Rien de plus ; c'est une explication qu'il réclame sur « l'état d'esprit du gouvernement ». M. Méline lui répond aussitôt, en l'absence du ministre de la guerre :

M. le président du Conseil. — L'honorable M. Castelin me demande de rassurer la conscience publique sur ce qu'il appelle l'affaire Dreyfus. Je dirai tout de suite — et c'est là le mot décisif — qu'il n'y a pas d'affaire Dreyfus. (Applaudissements sur un grand nombre de bancs.) Il n'y a pas, en ce moment (Exclamations à l'extrême gauche et à gauche), il ne peut pas y avoir d'affaire Dreyfus. (Nouveaux applaudissements. — Interruptions sur divers bancs.)

Il y a une accusation de trahison contre un officier de l'armée. Une instruction a été ouverte contre lui comme on en aurait ouverte contre tout autre officier qui aurait été l'objet de la même plainte. La justice militaire est saisie de cette question particulière qui n'a rien à voir avec l'autre. (Exclamations sur divers bancs.)

La justice militaire l'a examinée dans son indépendance. Une enquête a été faite. Elle est terminée et le chef militaire qui avait à prendre une décision d'après les résultats de cette enquête a décidé qu'il avait lieu d'ouvrir une instruction. Il l'a fait dans son indépendance et personne ne doute de sa loyauté ni de son sentiment de l'honneur de l'armée. Il ne relève que de sa conscience. (Très bien ! très bien !)

Cette ouverture d'information ne préjuge rien de la suite de l'affaire. Elle signifie simplement qu'une instruction plus approfondie a

ni de la procédure. C'est la loi elle-même qui nous les a dictés. Qu'aurait dit M. Millerand si nous avions suivi la procédure qu'il nous conseillait ? Il nous dit qu'il fallait engager nous-mêmes le procès en révision. (Dénégations à gauche. — Très bien ! très bien ! au centre.)

Mais, si nous avions fait cela, M. Millerand nous aurait reproché d'ébranler l'autorité de la chose jugée et de soulever la question de révision.

Nous avons fait ce que la loi commandait. Il y avait deux manières de saisir la justice devant le garde des sceaux. Il n'y a pas eu l'honorable sénateur de suivre cette procédure, et il n'a pas dépendu de nous de la lui imposer ; je ne vois donc pas comment on peut nous reprocher qu'elle n'ait pas été ouverte.

L'honorable sénateur a préféré une autre procédure : celle d'une plainte contre un officier de l'armée. Nous étions obligés par notre Code de justice militaire d'ouvrir une enquête qui a été poursuivie dans les formes légales et régulières. Quel qu'en soit le résultat, il n'y a pas eu d'autre attitude ? (Très bien ! très bien ! sur divers bancs.) M. Millerand veut nous rendre responsables des odieuses attaques dirigées contre des officiers de l'armée. Qu'il prenne garde ! Des journaux bien près de lui se permettent aussi de pareilles attaques. (Applaudissements sur un grand nombre de bancs.)

Il nous a donné des conseils, mais il n'a pas indiqué de moyens. Il manque une conclusion à son discours, c'est de proposer la réforme de la loi sur la presse. On l'honorable M. Millerand a dit le courage de son opinion, qu'il dépose une proposition de loi, et alors il pourra nous faire ses reproches. (Vifs applaudissements sur un grand nombre de bancs.)

M. Millerand. — Je me demande comment M. le président du Conseil a pu transformer à ce point les paroles que j'ai prononcées à cette tribune. Je n'ai pas reproché au gouvernement de n'avoir pas engagé le procès en révision, mais de n'avoir pas su prendre sous sa responsabilité la décision que la loi lui permettait de prendre, de l'accepter ou de la refuser.

M. le président du Conseil. — Mais il fallait être saisi !

M. Marcel Habert. — Comment ! vous n'étiez pas saisi ? M. Scheurer-Kestner s'est moqué du pays, alors ! (Mouvements divers.)

M. Millerand. — Est-ce que M. Scheurer-Kestner n'a pas déclaré qu'il avait déposé toutes ses pièces entre les mains du gouvernement ?

M. le président du Conseil. — Le gouvernement n'a rien reçu. M. Scheurer-Kestner n'a déposé aucune pièce, et le gouvernement lui a fait savoir qu'il avait une manière de saisir dans les formes légales le garde des sceaux, s'il le jugeait à propos. (Vifs applaudissements sur un grand nombre de bancs. — Mouvement.)

Voix diverses au centre. — Aux voix !

M. Millerand. — Je n'ai rien à ajouter à l'exécution que M. le président du Conseil vient de faire de l'honorable M. Scheurer-Kestner. (Vifs applaudissements à gauche et sur divers bancs à droite.) Je regrette seulement que, hélas ! par les influences dont je parle, il n'ait attendu jusqu'à aujourd'hui pour le faire. (Applaudissements sur les mêmes bancs.)

C'est fini ! Et fini pour quelque temps ! On a même recollé ce qu'on voulait dissoudre, et je me figure que la sauce à laquelle on voulait manger les ministres leur tiendra lieu de liaison.

Sept ordres du jour sont présentés. Le meilleur était certainement celui de M. Jumeil :

La Chambre, jugeant qu'elle n'a pas à s'immiscer dans une question d'ordre purement judiciaire, passe à l'ordre du jour.

Il a été repoussé, sur une question de priorité, par 471 voix contre 102. Celui de M. de Mun a nécessité un pointage. Il est ainsi conçu :

La Chambre, certaine que le gouvernement prendra les mesures nécessaires pour mettre un terme aux attaques odieuses dirigées contre l'armée...

Une partie de la droite l'a voté, avec les radicaux, et avec un grand nombre de socialistes, défenseurs un peu inattendus de l'armée. Il n'a succombé qu'à une majorité de 18 voix, 202 contre 244.

Enfin l'ordre du jour de M. Laverlun, accepté par le gouvernement, a été adopté en deux fois par 490 voix contre 18 et par 523 contre 8.

Il est simple et clair : « La Chambre, respectueuse de la chose jugée et d'association à l'hommage rendu par le ministre de la guerre à l'armée française, passe à l'ordre du jour. » Et qui donc refuse à l'armée ce juste hommage, sinon ceux-là mêmes qui nous accusent de l'attaquer ? Cette rédaction était déjà très aimable. On y a ajouté une déclaration de confiance absolue dans tout le ministère, et, sur la demande de M. Marcel Habert, par 154 voix contre 77, après un deuxième tour de scrutin, « une félicitation des meneurs de la campagne entreprise pour troubler la conscience publique », et voilà comment finissent les assauts incohérents et mal combinés.

Pas-Perdus.

AUTOUR DES CHAMBRES

Dans les couloirs

Lorsque cette Chambre se trouve en face d'une situation grave ou d'une affaire qui l'émeut, elle commence par perdre la tête et, subitement, déraisonne un peu plus qu'elle n'en a ordinairement l'habitude. On l'a constaté bien souvent ; on s'en est aperçu lorsque cette interminable affaire du Panama fut de nouveau rouverte et que M. Le Poittevin fit à tout venant de si étranges confidences ; on s'en est rendu compte hier une fois de plus.

Animés, tumultueux, violents, les députés remplissent les couloirs des éclats de leurs voix et de la fureur de leurs gestes ; on ne discute pas, on se dispute, et les arguments qui se croisent ont des airs de provocations.

Dans cette fournaise, quelques hommes impartiaux — ils sont rares et on les compterait facilement sur ses doigts — conservent encore une leur de bon sens et réussissent à ne pas perdre tout sang-froid. Ils reconnaissent, ils soutiennent que le général Sausser a pris la seule décision raisonnable et juste ; que le gouvernement ne saurait, sans manquer au premier et au plus sacré de ses devoirs, prétendre diriger l'instruction et peser sur les juges ; qu'on ne peut sérieusement attribuer à la plus récente lettre de M. Esterhazy une influence sur la détermination du gouverneur de Paris ; qu'il faut voir, dans l'ordre d'informer, un indice de la gravité de cette nouvelle affaire. Evidemment, le bordereau y est pour quelque chose ; ils inclinent à croire qu'il y est pour beaucoup.

Les autres tiennent un langage bien différent, et la passion qui les anime leur fait oublier jusqu'à leurs propos de la veille. Ils disaient vendredi soir, quand ils croyaient à un non-lieu : « Nous nous inclinons avec respect devant la décision du général Sausser. » Ils s'insurgent maintenant contre elle. Ils entendent que les ministres prennent parti, qu'ils s'engagent, et surtout qu'ils se compromettent : « Il faut faire peur au gouvernement ! »

Pendant la suspension de séance, les couloirs, un instant déserts et calmes, se repeuplent. Une foule animée et bruyante les envahit ; déjà, les radicaux se croient certains de la victoire et annoncent la mort immédiate du gouvernement.

Leur prédiction est vite démentie. Le général Billot n'a pas prononcé dix paroles, qu'on l'applaudit et, dès sa quatrième phrase, les ministres ont le droit de dire à ces sombres prophètes :

Les gens que vous tuez se portent assez bien.

A la fin de la journée, après les derniers discours, après les scrutins, ces questions se posent : « Que fera M. Scheurer-Kestner ? Opposera-t-il une indifférence stoïque aux coups qu'adresseront ses amis viennés de lui porter, ou cédera-t-il à la tentation légitime de les rendre ? Est-ce un dernier acte ? Est-ce un prologue ? »

Paul Bosq.

Nouvelles Diverses

LE DRAME DU BOULEVARD DENAIN

Hier, à trois heures moins un quart, une dame, grande, jolies, élégamment vêtue, sortait du bureau d'omnibus du boulevard Denain et se dirigeait vers la voiture en station Main-Gare du Nord. Au moment où elle mettait le pied sur le marchepied de la voiture, un individu, bien mis également, s'approchait d'elle et lui tirait deux coups de revolver dans le côté droit de la tête.

Elle tomba à la renverse. Le meurtrier, alors, plaça le bout du canon de son revolver dans sa bouche et fit feu. Il s'effaça à côté de sa victime.

On les releva et on les porta à la pharmacie Durel, 7, boulevard Denain. Là, un médecin constata que la femme avait cessé de vivre. Quant à l'homme, après un premier pansement, il fut transporté à l'hôpital Lariboisière et admis sous le nom de Paré.

D'après les papiers trouvés sur la morte, sa famille, qui habite rue Condorcet, fut prévenue et sa mère vint la chercher une heure après.

Voici les renseignements que nous avons pu recueillir sur cette drôle affaire :

Le meurtrier est un sieur E. Meunier, âgé de trente-huit ans. La victime est sa femme, âgée de vingt-deux ans.

Ils s'étaient mariés le 3 mai dernier et étaient allés occuper, 10 bis, rue de Châteaudun, un appartement au cinquième, du prix de 1,500 francs. Meunier faisait des opérations de bourse et on le croyait dans une situation florissante. Mais, en octobre dernier, il subit de graves pertes qui devaient non seulement son avoir personnel, mais aussi la dot de sa femme.

Après cela la mère et la tante de Mme Meunier vinrent la chercher et, après une scène de reproches au mari, la déterminèrent à venir habiter avec elles.

Ce ne fut pas tout à fait du gré de la jeune femme, mais elle n'osa résister. Meunier le savait et un jour il dit, tout joyeux, à la concubine :

— J'ai vu ma femme à la messe. Elle m'a dit qu'elle m'aimait toujours et m'a embrassé !

Pendant Mme Meunier avait introduit une instance en divorce contre son mari. Hier matin, celui-ci reçut de l'avoué la copie de l'assignation énumérant les griefs, vrais ou prétendus, de sa femme.

On sait ce que sont ces genres d'élucubrations. Les clercs y accumulent toutes les horreurs possibles contre le poursuivi. Meunier fut exaspéré.

Quelques heures plus tard, il tua sa femme et se suicida.

Son état est désespéré. La balle a traversé la crâne. La cervelle, hier soir, lui sortait par la bouche. Il doit être mort à l'heure qu'il est.

LE CRIME DE LA RUE PIERRE-LE-GRAND

L'enquête suivie par le service de la Stréte après le meurtre de Marie Bigot va probablement entrer dans une phase toute nouvelle. Les magistrats chargés de l'instruction et des investigations croyaient être certains que la victime avait été tuée d'un coup de silex. Il n'en est rien, l'examen de la tête auquel s'est livré hier, à la Morgue, M. le docteur Vibert, le prouve péremptoirement.

Marie Bigot a été tuée d'un coup de revolver. La balle, du calibre de onze millimètres, rayée et à sa base, a perforé la boîte crânienne et est allée se loger, après avoir traversé la matière cérébrale, au-dessus du rocher à fleur de l'os pariétal. C'est à cet endroit précis qu'on l'a retrouvée totalement déformée. Elle a été tirée à bout portant et de droite à gauche.

Outre ce point d'origine établi, les agents de la Stréte ont découvert le bijoutier qui avait vendu à Marie Bigot la bague en or qui a disparu. Ce commerçant en a montré une exactement semblable du prix de 350 francs.

Dans le cercle d'or est enchâssée une émeraude à facettes multiples arrondies sur les coins et entourée de douze petits brillants.

Des recherches immédiatement opérées chez divers bijoutiers, brocanteurs et recailleurs, sont restées jusqu'aujourd'hui sans résultat.

UN GARÇON DE RECETTES DISPARU

Les recherches ayant pour objet de retrouver Lamare, le garçon de recettes du Comptoir d'Escompte, dont nous avons signalé hier la disparition, sont restées sans résultat.

On a reconstitué sa tournée jusqu'à l'hospice de Bicêtre, où il a présenté une traite au concierge. Celui-ci lui a dit d'aller jusqu'à son domicile particulier, rue Bobillot, où sa femme paierait. Il devait ensuite aller rue de l'Hay, chez M. Archambault, horticulteur. Là, on ne l'a pas vu.

C'est donc entre Gentilly et le Kremlin, qu'on perd sa trace.

Il avait en ce moment 18,000 francs environ d'effets encaissés, c'est-à-dire d'argent, et 32,000 de traites et billets à percevoir encore.

M. Josse, juge d'instruction, a été chargé de cette affaire.

Voici le signalement. Il portait une toque de drap bordée de faux astrakan et était vêtu d'un veston à rayures grises et blanches, d'un pantalon bleu, d'un chapeau et d'un portefeuille, qu'il portait en sautoir, étaient dissimulés sous une pelérine à capuchon de couleur sombre.

Comme signe particulier, il manquait à Lamare une petite partie de l'ourlet supérieur de l'oreille gauche.

En rendant compte du terrible incendie de Maisons-Alfort, incendie qui a coûté la vie à une jeune fille et causé de graves accidents, nous avons dit que le feu avait été occasionné par l'interruption d'un courant électrique.

M. le président du Syndicat professionnel des industries électriques, dont le siège est rue Blanche, à l'hôtel des Ingénieurs civils, nous écrit qu'il doit y avoir là une erreur. De son enquête particulière, il résulte qu'il n'existait aucun fil conducteur dans la partie de l'immeuble où le feu a pris naissance.

Il nous prie donc de mentionner ce résultat, pour mettre fin à cette habitude prise, depuis quelque temps, d'attribuer aux installations électriques tous les incendies dont on ne peut déterminer la cause. Il est persuadé que l'en-

quête du commissaire de police, en faisant découvrir la fausse piste d'Ingenieur d'Alfort a commencé, lui donnera pleinement raison.

Inquiète de n'avoir pas vu, depuis deux jours, la locataire d'une modeste chambre des étages supérieurs, la concierge de la maison 510, rue de Reuilly, alla faire part de ses soupçons au commissaire de police. Le magistrat fit ouvrir la porte et on trouva, étendue morte sur son lit, la locataire, une femme de soixante-dix ans. La pauvre vieille, qui n'avait aucun moyen d'existence et vivait de la charité publique, avait consacré les quelques sous qu'elle avait pu se procurer à l'achat d'un botteuse de charbon de bois et s'était asphyxiée. Elle s'appelait Joséphine d'Hicquelles et était marquée au front.

LA BANDE DE « LA SARDINE »

Nous avons annoncé, il y a quelque temps, l'arrestation d'un certain nombre de malfaiteurs qui pratiquaient dans la banlieue Ouest de Paris les agressions nocturnes et les vols à main armée. Mais, à côté de cette dangereuse association, qui avait pour chef une femme que ses acolytes avaient surnommée la « Terreur des forêts », il existait une autre bande, non moins terrible, qui obéissait à un nommé Ferdinand Parbelle, âgé de vingt-cinq ans, affublé de ce joli sobriquet : « La Sardine ». Ces bandits ne se contentaient pas d'arrêter les passants attardés et de les dévaliser, leur enlevant même, la plupart du temps, jusqu'à leurs vêtements, ils éprouvaient une cruelle satisfaction à les frapper de leurs couteaux.

Des agents de la police de Stréte ont arrêté, avant-hier soir, « La Sardine » et plusieurs membres de sa bande.

Encore un caissier qui vient de prendre la route du Nouveau-Monde !

M. Alphonse B..., caissier chez un fabricant de crayons, boulevard de Strasbourg, quittait son bureau, avant-hier, à l'heure habituelle, pour aller déjeuner. La journée s'étant passée sans qu'il reparût, un soupçon surgit dans l'esprit de son patron. La caisse fut ouverte et on constata un déficit de près de 10,000 francs. Un employé fut aussitôt déposé au Pré-Saint-Gervais, chez Mme B..., qui répondit qu'elle venait de recevoir de son mari une carte télégramme la prévenant qu'il partait pour l'Amérique où il allait tenter fortune.

Des mesures ont été prises sur le champ pour faire arrêter l'indélicat caissier.

On vient d'arrêter, dans le quartier de l'Odéon, un ancien clerc de notaire, nommé Ernest Rougier, qui s'était rendu coupable de nombreuses escroqueries.

Muni d'imprimés de l'Union des employés du commerce et de l'industrie, société de secours mutuels dont le siège est rue Montmartre, Rougier se présentait chez les médecins et sages-femmes auxquels il proposait de faire partie de l'association dont les membres, conformément à son règlement, étaient cotisés de succès, et les nouveaux adhérents versaient, séance tenante, la somme de dix francs, montant de leur cotisation.

Un commissariat de police où il a été conduit, l'escroc a déclaré qu'il sortait de la maison centrale de Poissy où il venait de purger une condamnation pour escroquerie du même genre. Il a été écroué au Dépôt.

CADEAUX DE MARIAGE OU DE NOUVEL AN

Les clients de la maison de bijouterie « A la Gerbe d'or » ont déjà, en octobre dernier, bénéficié du souvenir offert par cette maison à propos de son centenaire commercial. Durant ce mois de décembre, c'est un bel agenda de maison qui sera donné à chaque acheteur. Rappelons les jolis modèles de bijoux d'orfèvrerie exposés 86, rue de Rivoli, dans le service au public. — Pour les commandes en province, une carte postale, adressée à M. Chapuis, 86, rue de Rivoli, fait recevoir franco un grand Catalogue illustré.

Un des garçons de recette d'une importante maison de banque, nommé Auguste Lebrun, a été victime, avant-hier, d'un vol important.

Après avoir été chercher à la Banque de France, pour le compte de sa maison, une somme de 200 francs, Auguste Lebrun se rendit au siège social de la Compagnie Paris-Lyon-Méditerranée où il avait à opérer un nouvel embauchement. Au guichet où il avait affaire, il déposa près de lui, sur la tablette, le volumineux portefeuille dans lequel se trouvaient les 200 francs.

Quand il fut rentré à la maison de banque, il constata avec une douloureuse stupefaction la disparition d'un paquet de vingt-cinq billets de mille francs. Un filou le lui avait subtilisé adroitement pendant qu'il était occupé au guichet de la Compagnie Paris-Lyon-Méditerranée qu'il ne s'en était pas aperçu.

La police a été immédiatement prévenue et des recherches ont été commencées sur le champ pour retrouver l'auteur de ce vol si habilement pratiqué.

UN FOU A L'ÉLYSÉE

Un individu d'une cinquantaine d'années, très proprement vêtu, se présentait hier matin à l'Élysée et tenait au concierge ce petit discours :

— J'habite la province. J'ai reçu hier une lettre du président du Sénat m'annonçant que je vais être nommé Président de la République. J'ai immédiatement pris le train et me voilà. Faites-moi conduire à mes appartements. Il faut que je mette mon uniforme pour aller prêter serment.

Le concierge remit le pauvre fou entre les mains de deux agents qui le conduisirent à l'infirmerie spéciale du Dépôt.

C'est un employé de la Compagnie des chemins de fer du Nord, à Lille, père de sept enfants, qui était parti de cette ville en disant qu'il avait reçu une nouvelle très importante de Paris et qu'il devait s'y rendre.

Jean de Paris.

Mémoire. — Mme Louise Bigaux, âgée de cinquante ans, demeurant avenue de la Grande-Armée, est morte avant-hier soir, rue de Valenciennes. Elle a succombé à une congestion cérébrale.

J. de P.

GAZETTE DES TRIBUNAUX

NOUVELLES JUDICIAIRES

M. l'avocat général Blondel a prononcé hier son réquisitoire dans l'affaire du Bazar de la Charité.

Il a conclu à une certaine aggravation des motifs du jugement en ce qui concerne les prévenus, et particulièrement M. le baron de Mackau.

Le Tribunal n'a retenu à l'égard de M. de Mackau que certaines imprudences d'ordre particulier, telles que l'absence d'un service de pompiers.

L'organe du ministère public estime que ces imprudences sont d'ordre général, qu'elles portent sur l'organisation défectueuse du Bazar, l'installation du cinématographe, la mauvaise installation des issues, etc.

Aussi demande-t-il à la Cour de retirer le M. de Mackau, condamné comme on le sait à 500 francs d'amende, le bénéfice de la loi Bérenger.

Vaux. M. le conseiller Sevestre a achevé la lecture de son rapport.

Ce n'est que jeudi prochain que M. le procureur général Manau pourra prononcer son réquisitoire.

Albert Batailla.

SURMENAGE INTELLECTUEL

Ceux qui sont l'objet d'un surmenage intellectuel ou physique, qui se soutiennent, comme on dit, par les nerfs et ne gardent plus de la santé que l'apparence, tous ceux dont l'organisme ne peut que s'affaiblir au froid et au chaud, n'ont que le temps de se préparer à la résistance.

Entre tous les moyens, le plus sûr est de faire usage du délicieux sirop de Sœur Louise, tonique, éminemment assimilable et reconstituant. C'est par autorisation spéciale de Mme la supérieure des Filles de la Charité que ce spécifique a été livré à la pharmacie sous la forme d'un sirop. Exiger le véritable nom de Sœur Louise sur le flacon, dans toutes les pharmacies. Dépôts : 9, rue Lafayette, Poulain, pharmacien, et 159, rue de l'Université, couvent des Filles de la Charité. Livraison à domicile.

Informations

LES ÉLECTIONS MUNICIPALES. — M. Labbé, candidat à l'élection qui aura lieu aujourd'hui dans le quartier Rochecouart, proteste contre la déclaration de quelques membres du Comité de l'agitation que nous avons enregistré hier. Seize membres sur dix-huit lui auraient, au contraire, envoyé leur adhésion.

FÊTE DE L'ASSOCIATION MEUSIENNE. — L'Association meusienne de Paris a donné hier soir, à l'hôtel des Sociétés savantes, sa grande fête d'hiver, sous la présidence de M. Poincaré, député de la Meuse. Deux cents personnes assistaient au banquet, et plus de cinq cents à la soirée musicale et dansante qui l'a suivi.

Un dessert, après un rapport de M. Albert Cim, vice-président de l'Association, sur la situation de plus en plus prospère des « Enfants de la Meuse », M. André Theuriot, le nouvel académicien, souhaite, en termes émus, la bienvenue au président. Celui-ci remercie, dans une de ces charmantes allocutions qui lui sont habituelles, et évoquant les souvenirs du sol natal, boit à l'union de tous les Meusiens et à la continuation des progrès de leur Association.

Le bal, qui était des plus animés, s'est prolongé jusqu'au matin.

CHRONIQUE IMMOBILIÈRE

Les affaires immobilières n'ont pas encore donné lieu cette semaine à de fortes transactions. Toutefois, l'indice d'une prochaine reprise, que nous annonçons dans notre dernier article, semble se confirmer. Les prochaines adjudications à la Chambre des notaires pour le mois de décembre doivent être, en effet, plus importantes.

La dernière chambre ne comportait guère que deux propriétés pouvant offrir un peu d'intérêt ; une seule a été vendue. Il s'agissait d'une maison de rapport située boulevard de Sébastopol, n° 81, qui, mise à prix 550,000 francs, a été adjugée à M. Godet, au prix de 832,000 francs.

Or, malgré le chiffre élevé de la surenchère, l'affaire nous paraît encore avantageuse pour l'acquéreur, lequel, avec un revenu brut de 53,000 francs, elle doit offrir un taux d'intérêt de plus de 4 0/0.

La semaine prochaine, plus d'une douzaine d'immeubles seront mis en adjudication sur des mises à prix variant de 160,000 à 625,000 francs ; la plupart situés dans les quartiers du centre.

Nous suivrons avec intérêt ces adjudications qui nous permettront, sans doute, d'établir par le mouvement des enchères, l'état actuel de la situation au point de vue du placement immobilier.

Rappelons que c'est également mardi prochain que sera vendue, à la Chambre des notaires, la maison sise avenue Henri-Martin, 52, dont nous avons parlé dans notre dernier article. Nous pensons devoir insister sur les avantages que nous signalons dans cette affaire, surtout en raison de la situation magnifique de cette maison et de la plus-value certaine du terrain dans cette belle avenue et cela dans un temps très rapproché.

Pierre de Taille.

TELEGRAMMES ET CORRESPONDANCES

Du 4 Décembre

Les drames de la mer

QUIMPER. — Une chaloupe de pêche du port de Concarneau, montée par huit hommes, patron Dolhou, vient de se perdre dans la baie de la Forêt. Depuis le temple de dimanche à lundi, la mer est restée houleuse. Est-ce à cela qu'il faut attribuer la perte de ces malheureux ? On ne sait, leur naufrage n'ayant pas eu de témoins.

Le patron Le Meur, qui se trouvait dans ces parages, a tout à coup entendu de grands cris. Il s'est dirigé avec son bateau du côté d'outils paraient, et il n'aurait sur l'eau qu'un baril à eau et quelques planches. Le bateau naufragé se nommait le *Prologé de Saint-Joseph*. Cinq des victimes étaient mariées, quatre avaient des enfants.

CAHORS. — Un incendie a détruit l'ancien château féodal de Vayrac, restauré en 1854 et dans lequel étaient installées la mairie, l'école communale, la justice de paix et la halle aux grains. Les archives de la justice de paix ont été détruites.

Les pertes s'élevaient à environ cent mille francs.

Argus.

Figaro à la Bourse

Samedi 4 décembre.

Serait-ce une série ? Voici que nous avons eu deux bonnes séances de suite, deux très bonnes séances, avec accompagnement d'achats au comptant, d'achats à terme, de nouvelles satisfaisantes de l'étranger, bref, de tout ce qu'il faut pour écrire le mot Hausse.

Evidemment, celle-ci ne prend pas des proportions étonnantes ; il n'y a pas de raison pour s'emballer comme ça, tout d'un coup, et surtout un samedi ; mais enfin, il y a de bonnes petites plus-values qui, jointes à celles d'hier, finissent par être fort appréciables.

Le 3 0/0 a bordé le cours rond de 104 francs, et s'y cramponne ; même, après Bourse, de nouveaux achats lui valent encore une plus-value de quelques centimes ; en somme, il gagne 5 centimes pour la journée. Le 3 1/2 0/0 monte de 103 60 à 106 70. Au comptant, le 3 0/0 s'élève de 100 centimes ; quant au 3 1/2 0/0, il ne gagne pas moins d'un quart de point.

L'Italien est en progrès de 20 centimes à

93 35, le 5 0/0 brésilien de 1/4 à 89, le 4 0/0 de 5 centimes à 62, le 3 0/0 Russe 1896 de 45 centimes à 94 65, le Turc C de 43 centimes à 24 85, le Turc D de 7 centimes à 22 15. Le seul valeur étrangère qui ait présenté des symptômes de faiblesse est l'Espagnole espagnole à 60 7/32 ; encore ne fera-t-elle qu'une fraction insignifiante.

Les établissements de crédit ne bougent pas à terme ; au comptant, ils sont très fermes. Même remarque pour les chemins de fer français, qui, après avoir piqué sur place depuis quelque temps, ont l'air de vouloir repartir pour la gloire. L'Est gagne 8 francs à 1,082, le Lyon 5 francs à 1,848, le Nord et le Midi 5 francs à 2,065 et 1,455, l'Orléans 15 francs à 1,855, l'Ouest 1 franc à 1,205.

La Rente foncière monte de 4 fr. à 494, le Suez de 5 francs à 3,275. Beaucoup d'animation, dans le sens de l'achat, sur le marché des obligations de Panama : ne les perdez pas de vue. L'Ouvrage-Volga à 677 est en progrès de 4 fr. 50. L'Havre gagne 6 francs à 615, la De Beers 6 francs à 740, etc. Les Mines d'or sont fermes et actives.

Le Boursier.

AVIS DIVERS

DENTS et DENTISTES sans crochets, ressorts et plaque. Adler, seul inventeur, 16, av. Opéra.

PERSONNES du monde, homme ou dame, vous l'aidez, revenus sans dérang. ni trav. doivent s'adresser le lundi, de 10 h. à midi, à M. Ducret, 14, rue des Pyramides. Discrét. absolue. Rien des agences. Cet avis ne sera pas renouvelé.

CHERCHER-VOUS des contrefaçons de la PATE G DES PRELATS, qui détruit engelures et gergures, en ne la demandant qu'à la Parfumerie Ecologique, 35, rue du 4-Septembre.

LES THÉÂTRES

Gymnase : La Jeunesse de Louis XIV (reprise).

J'ai été vraiment enchanté que le Gymnase nous donnât, bien montée, une reprise de la Jeunesse de Louis XIV. Je sais que cette « comédie historique » n'est pas tout à fait selon le goût et la mode du jour. On y trouve, par moments, je ne sais quel parfum de romantisme qui n'est pas sans être de quelque vétusté. Mais j'y goûte ce charme qu'on peut avoir à sentir le parfum enléné dans une cassette longtemps close et qui, ouverte, évoque tout un monde de souvenirs délicieux. Dans ce théâtre de Dumas père, que j'aime à appeler « le père Dumas », il y a tant de bonhomie, d'aisance, de droiture d'esprit et d'émotion de cœur ! Sans parler de l'admirable habileté, c'est toujours œuvre de brave homme. J'entends bien que la Cour de Louis XIV n'était probablement pas tout à fait semblable à celle que nous montre l'imagination aventureuse de Dumas. Mais, telle qu'il nous la fait voir, elle est si amusante qu'on ne permet pas à l'historien de chicaner le poète. Il faut, d'ailleurs, s'entendre sur la façon dont Dumas a traité l'histoire dans son théâtre et ses romans. Outre qu'il en a donné le goût à ceux qui ont vu ses drames ou lu ses récits, il est loin d'être pour, pour moi, que ses vœux n'aient pas été, sur certains points, très justes. Son Richelieu et son Mazar

Mlle Alice Bonheur, Paullette Mouton; MM. Tréville, V. Henry, Versane, Perle de Jade, même auteurs: Mlle Doriel, MM. Morlet et Gorbly, Krach partout! 1 acte en prose, d'Auguste Germain: Mlle Marie-Gillette, Blanche Doriel et M. Gorbly. — A 4 h. 1/2: Pas- pas muscade de M. Dumat, musique de M. Casa et Mme Guitty, joué par Mlle Lyse Berty, MM. Girault et Sarborg. — Mardi 7, à 3 heures: Chansons en crino- line. Conférence de M. Maurice Lefèvre. Auditions par Mlle Mily Meyer et M. Guyon fils, de l'Athénée-Comique. — A 4 h. 1/2: cours de M. Francisque Sarcy, pour dames et jeunes filles, sur Stendhal.

Mardi 8, à 3 heures: première audition, à Paris, de la troupe de la Chapelle russe, sous la direction de Mme Nadina Slavinsky; airs populaires de la Russie, chantés en costume national. Conférence par M. Léo Claretie. — A 4 h. 1/2: L'École des Lois, trois scènes de M. Michel Provins, interprétées par Mlle Maria Legault et M. Dumény, précédées d'une conférence par l'auteur sur L'Amour et le Flirt.

Jeu 9, à 3 h.: 1^{re} séance des conférences- lectures sur les poètes contemporains. Conférence de M. Francisque Sarcy sur François Coppée; — A 4 h. 1/2: Vieux Pigeons, fantaisie-lyrique de MM. J.-P. Elhem et A. de Polhes, musique de Ludovic Baz, Mlle Tréville, V. Henry, Versane. — Vendredi 10, à 2 h.: Chansons en crino- line. Conférence de M. Maurice Lefèvre, auditions par Mlle Mily Meyer et M. Guyon fils, de l'Athénée-Comique; — A 4 h. 1/2: Cantilènes d'Espagne. Conférence de M. George Vanon. Audition de Mme Morena Ybanez, de l'Opéra royal de Madrid.

Samedi 11, à 3 h.: 1^{re} représentation de Une idée, s. v. p. fantaisie en un acte de M. Paul Déjean: Mlle Alice Berthier et M. Jean Bataillon. — A 4 h. 1/2: Nouvelle série de Chansons en crino- line. Chansons rustiques, par Mme Amel, de la Comédie-Française. Causette par M. Matrat.

M. Charles Lamoureux, qui vient d'avoir à Londres un succès triomphal dans les quatre concerts d'orchestre qu'il a donnés au Queen's Hall, est rentré hier à Paris et repart ce soir pour Madrid où il dirigera, les 12 et 19 décembre, l'orchestre de la Société des concerts de cette ville.

Le 10-Ko-Ki-Ko! la revue de M. P.-L. Elers, devait paraître demain à la Scala. Quelques modifications à apporter dans les décors et les costumes mettent la direction dans la nécessité de reporter à mardi, 1 h. 1/2, la représentation exclusivement réservée à la presse, et à mardi, 8 h. 1/2, la première donnée en soirée de gala.

M. Henry Fouquier donnera en décembre, tous les lundis, à cinq heures, une série de conférences « sur le théâtre ».

— Vient de paraître, chez Ollendorff, le Théâtre et la législation, par Georges Bureau, docteur en droit, avocat à la Cour d'appel. C'est un ouvrage très curieux et très remarquable, dont le bésou s'assait puissamment sentir, et qui traite à fond de toute la doctrine et de la jurisprudence en matière théâtrale. Le public s'y intéressera d'ailleurs autant que les directeurs, artistes, auteurs, magistrats, avocats et avoués.

L'abondance des matières nous force à renvoyer à demain la suite des notes de voyage de M. Gustave Larroumet: A Jérusalem.

La Vie Sportive

LE TURF

NOTES SUR AUTEUIL. — Le Grand Prix de l'Élevage, qui va se disputer pour la première fois, a été créé par le Comité des Steeple-Chases en vue de faciliter aux haras l'acquisition à bon compte d'un étalon de valeur, grand lauréat des obstacles. Cette année, le cheval « se présentait bien ». Solitaire était le vainqueur désigné de cette épreuve et l'« eut-être » convenu aux inspecteurs. Pour mille louis, il n'était pas cher... Mais Solitaire paraît s'être ressenti de sa lutte contre Marise et il a déclaré forfait.

Il faut maintenant chercher un autre favori. Je rappelle les conditions du prix: Grand Prix de l'Élevage (steeple-chase) 50,000 fr. pour chevaux entiers de 4 à 7 ans inclusivement, de tous pays, inscrits aux Stud Books. Entrée: 600 fr. moitié forfait, et 50 fr. s'il n'est pas déclaré. Poids: 4 ans, 62 kil.; 5 ans, 67 kil. 1/2; 6 et 7 ans, 70 kil. Tous gagnants du Grand Steeple-Chase de Paris ou du Grand National Steeple-Chase de Liverpool porteront 7 kil. de surcharge. Tout gagnant jusqu'au moment de la course en un ou plusieurs prix, d'une somme de 25,000 fr., portera 2 kil. 1/2 de surcharge; de 50,000 fr., 5 kil.; de 75,000 fr. et au-dessus, 7 kil. Les sommes gagnées antérieurement à 1897 compteront seulement pour moitié sur les valeurs de ces surcharges. Distance: 4,200 mètres environ. (Parcours n° 23).

Départ adressé à la halle du tournant d'Auteuil. — Grande piste et piste en bois. — Le gagnant pourra être acheté d'office pour la somme de 20,000 francs pour le compte du gouvernement de la République française, et suivant les conditions ordinaires qui régissent les achats d'étalons par le gouvernement. Ce droit d'achat ne sera exercé qu'après la course et le paiement de tous les impôts dus par les intéressés. Les généraux ou officiers des haras nationaux délégués à cet effet par M. le ministre de l'Agriculture. En conséquence, le gagnant devra rester dans l'enceinte du pesage pendant les trente minutes qui suivront le pesage de ses jockeys. Le droit de dé- lai est, s'il est exercé, la Commission fera connaître aux commissaires sa décision qui sera, par eux, immédiatement notifiée au propriétaire du cheval gagnant.

Voici les partants probables: Valois..... 77 kil. Alb. Johnson Barsac..... 67 1/2 A. Nightingal Saladin II..... 64 1/2 Boon Gazon..... 64 1/2 A. Roberts

Nous connaissons Valois, c'est toujours un champion de Grand Prix surtout à Auteuil. Il vient en dernier lieu d'être battu à Enghien mais sur trois mille cinq cents mètres. Il rendait trente livres à Pan, et est venu un peu tôt. Si le champ est réduit à quatre concurrents, d'autre part la présence de Valois, dans le Grand Prix, lui donne un petit caractère de lutte internationale, ce qui assure le succès. Barsac, le champion anglais, n'a pas pris de première place cette année, mais il a été second dans le Grand Steeple, steeple-chase à Liverpool, battu par Prince Albert dont il recevait douze livres et ayant derrière lui Barcalway qui a gagné hier à Sandown-Park. C'est un cheval à considérer. Nous avons en- suite Saladin II qui, en dernier, a battu péniblement Bueil dont il recevait dix livres. Gazon, dans le Grand Prix, a rendu un peu de livres à M. de la Touche, et a rendu contre Detonator dont il recevait huit livres. Gazon serait ainsi l'égal de Detonator. Si Gazon n'avait pas fait sa chute l'autre jour dans le Prix Duguesne, je le désignerais plus hardiment; je le désigne tout de même et je conclus à: Gazon ou Barsac

Pour le reste, je verrais, dans le prix Port Said à Danoisville, le gagnant de la course de la Hémé, Cornichon et Le Lys; dans le prix de Bagatelle à Grandjeu et Lock; dans le prix de Condé à Welcome et Millimètre; dans le prix du Bosquet à Wasp ou Goodwood. Le Comité de la rue Castiglione nous ménage de belles épreuves internationales pour la saison prochaine. Pour fêter la date du 1^{er} novembre, anniversaire de la 25^e année d'Auteuil, on courra le prix du Jubilé, de cent mille francs, grand steeple-chase handicap pour tous chevaux de tous pays et de tous âges, sur un parcours de 7,200 mètres, la distance du Grand National de Liverpool. Le Prix Aston-Blount qui sera couru le même jour admettra

aussi les chevaux de 4 ans et au-dessus de toute espèce et de tous pays et sera porté de 20,000 à 25,000. Robert Milton. PETITES NOUVELLES. Automobilité. — Mercredi prochain commenceront les smoking-concerts de l'Automobile-Club. La première soirée sera consacrée aux artistes de Montmartre. — Les commandes arrivent en foule à l'usine Huet, et satisfaction leur est donnée dans le plus bref délai. Les chauffeurs qui jusqu'ici se sont adressés rue Saint-Maur n'ont que des éloges à faire de automobiles qu'on leur a livrés. Vélo-pédie. — La plupart des grandes maisons de cycles, d'automobiles et de pneumatiques, en un mot les premières marques, feront leur exposition à la salle Wagram. C'est à l'Exposition du Cycle, du 15 au 30 décembre, que l'on verra toutes les nouveautés intéressantes qui vont apparaître l'année prochaine. — Afin de faciliter l'envoi de 60,000 cartes d'identité pour 1898 — nombre des sociétaires au 30 septembre — MM. les membres du Touring-Club sont instamment priés d'adresser, dès à présent, le montant de la cotisation pour 1898, soit 5 francs, en un bon de poste au trésorier, 5, rue Coghéon. — Pour l'Annuaire, ajouter 1 franc. — Les sociétaires habitant à l'étranger doivent joindre 1 franc pour le port de la Revue. Donner exactement ses nom, prénoms, adresse et numéro de sociétaire, cette dernière indication est indispensable en raison des très nombreux homonymes. — M. Max Vincent, conseiller municipal, vient de déposer sur le bureau du Conseil une proposition tendant à permettre aux cyclistes d'utiliser les trottoirs qui longent les fortifications aux passages des boulevards stratégiques mal pavés ou impraticables. Cet intéressant projet a été adopté, et l'administration invitée à étudier d'urgence l'établissement de ce trottoir cyclable. — Inscriptions prioritaires au Touring-Club: le prince Antoine d'Orléans, la princesse Eulalie d'Espagne, le prince Louis-Ferdinand d'Orléans et le prince Alphonse d'Orléans. Vient d'être se faire inscrire au Touring-Club, en qualité de membres à vie. — Sir David Salomons, de passage à Paris, s'est rendu au siège du Touring-Club et a remis cent francs pour la fête de bienfaisance du 21 décembre. P. M.

EMAILLINE GREFFE. Nouveaux décors. La plus belle invention de l'art dentaire. M. ADLER, 4, RUE MEYERBEER, 4. MACHINE à ÉCRIRE 70^{fr.} GLOBE. 22, AVENUE DE LA GAZETTE, 22. TOUT PARIS voudra commander la Chemiserie Spéciale de la Chemiserie Spéciale. 102, BOULEVARD SÉBASTOPOÛL, PARIS. SIROP à l'ACIDE PHÉNIQUE DECLAT. Contre la GRIPPE - IRRITATIONS de POITRINE - TOUX - RHUMES. 102, Rue de Richelieu, Paris et toutes Pharmacies.

GRANDS MAGASINS DU

PRINTEMPS

LUNDI 6 DÉCEMBRE Exposition et Grande Mise en Vente de JOUETS

Articles de Paris. — Maroquinerie. — Articles de Chine et du Japon. — Petits Meubles de fantaisie. — Gros Meubles. — Articles divers pour Étrennes, et NOMBREUSES OCCASIONS A TOUS LES COMPTOIRS. Vient de Paraître: L'AGENDA-PRINTEMPS 1898. Expéditions franco à partir de 25 francs.

OLYMPIA. Tous les soirs, à 8 h. 1/2. LA ROLAND, dans ses danses lumineuses; les merveilleux CRAGES; Sardanaïpa, g^d ballet-pantomime; THALES, la Camarano, B. Dupré. Dim. et fêtes, matinées. Entrée: 1^r.

POLE NORD. 18, rue de Clichy. PATINAGE SUR VRAIE GLACE. Ouvert de 8 h. du matin à midi de 2 h. à 7 h. Salle entièrement transformée.

PALAIS DE GLACE. CHAMPS-ÉLYSÉES. PATINAGE SUR VRAIE GLACE. Le matin de 9 heures à midi. L'après-midi de 2 h. à 7 heures. Le soir de 9 heures à minuit.

SCALA. THÉÂTRE D'ARTS. A. EYMARD, POLAIRE. Verly, Gaudet, Guitly, Sulbac, Maurel, Claudius, Reschal, Ploëbins, Lalot, Lejal, Marien.

MOULIN-ROUGE. Tous les soirs à 8 h. 1/2. CONCERT-BAL. Mercredi et Samedi, grande fête de nuit.

LA BODINIÈRE. Tous les jours, à 2 heures et à 4 heures 1/2. Matinées-Conférences. — Le soir Spectacle.

PARISIANA. Les Pâtis de l'Année PAULUS. Jane Debary, Fragson, Villé et Thébaud. (Jeudi, Paquet, Pâquerotte, Gibard).

TRETEAUX. (Jeudi) Tous les soirs, 9 h. 1/2. DE TABARIN. Marg^d DEVAL, Pury, Montoya, S. rue Pigalle. Fleur d'orange, Mary Aubert.

LA ROULOTTE. Téléphone 925-27. — 42, rue de Douai. Le Demi-Théâtre — Une bonne Farce. — 9 heures 1/2 précises.

BOITE A. Téléphone 232-32. — Les Saisons, Aug. MUSIQUE. Germain, Francis Thoms. — Le 75. B^{is} Clichy. Siécle, Roger-Milès, Hirschmann.

THÉÂTRE ROBERT-HOUDIN. — Tous les soirs: 8 h. 1/2. Les cinq mystères. Les jeudis, dimanches et fêtes: Matinées réservées à la prestigieuse.

POMPADOUR. INSTITUT THÉÂTRAL. 12, b^{is} Italiens. Location de la salle pour soirées. Le dimanche, matinée: Luiz, Charley, Gaby, Polichinelle.

LAITÉ-ROCHECHOUART. bouli Rochechouart. G. Lange, Abdala, Debernay, Liovent, Zecca, Brunet, Gosset, Vaudevilles, opéras. Télép. 406-23.

TRIANON. Tous les soirs, à 8 h. CONCERT. 180, b^{is} Rochechouart. A 9 h. 1/2, la Faridondan. (Tél. 417-84) 104 1/2, les Chansonnières de Montmartre.

TOUR D'IFFEL (Saison d'hiver). — De midi à la nuit jusqu'au 2^e étage et par escaliers seulement. BARS aux deux étages.

JARDIN ZOOLOGIQUE D'ACCLIMATATION. Ouvert tous les jours. JUDIS ET DIMANCHES: CONCERT.

JUMELLES, Pince-Nez, Lanettes, Facès-à-main. Maison recommandée pour ses verres en cristal de roche. B.Y.F. 60, Chaussée-d'Antin (pr. Trinité).

MATERNITÉ ARTIFICIELLE. Convoives bébés vivants, 26, b^{is} Poissonnière, 9 h. matin à 11 h. s.

Abonnements à céder. CEDER 2 fauteuils amphit. 1^{er} rang. 1^{re} série des 7 Concerts de l'Opéra. G. R., 43, rue Colisée.

Correspondance personnelle. CHOUSSEY. Ici. Attend lettre à mon nom, bureau 3. JEAN. Oh! yba est chazoz e'f' istuzub t' msh m. JUL. Rec. let. 3321 pens. touj. à toi, emb. bien fort.

Chevaux et Voitures. POUR CAUSE DE DÉPART DE M. S. VENTE. rue de Ponthieu, de DEUX EXCELLENTS VOITURES Coupé et VICTORIA, dernier modèle, ainsi que d'une paire d'excellents CHEVAUX de service.

Deux beaux CHEVAUX bais, 5 ans, 1^{er} et 2^e rang, garantis et en plein service. S'adresser 7, rue Bayard.

CHEVAUX et VOITURES DE LUXE, roues caoutchoutées, 27, rue Cardinet. Télép. 513-55.

CHEVAL bai, 8 ans, 1^{er} et 2^e rang, s'étalant à seul et à deux, sage, bon trotteur, avec garanties. Cocher Alexandre, 49, r. Clichy, matinees.

40 VOITURES NEUVES et D'OCCASION. MAISON STIEBEL, 159, rue de Courcelles.

ARRIVAGES les 2 et 3 décembre, 420 CHEVAUX A PARIS: 70, rue Pinal.

ROY A NEUILLY, 7, route de la Révolte. 104, rue Charles-Lafitte.

CHASSE LA PIÈCE, 11^e fais., 12^e lap., 3^e lap. (Min. 10 fais. LOUVET, Haudivillers-Nivillers (Oise).

Eouries, Sallerijs. SELLERIE E. BERNARD, 46, b^{is} de Strasbourg. Couvertures et Artistes d'Europe. Catal. fr.

COMMISSAIRES-PRISEURS. A ces annonces est appliqué un tarif dégressif, dont les prix diminuent en raison de l'importance des ordres.

Expositions et Ventes. OBJETS D'ART et D'AMÉUBLEMENT. Faïences, Porcelaines, Orfèvrerie, Miniatures, Pendules, Meubles, Tableaux, etc. et mod. Vente, Hôtel Drouot, salle 1, les 8 et 9 déc. Esp. le 8. M. P. CHEVALLIER, ex-pr^s MM. MANNHEIM, experts.

BEAU MOBILIER ANCIEN. RENAISSANCE ET XVIII^e SIÈCLE. TAPISSERIES, Tentures, Bronzes, Objets d'art. Tableaux, etc. présentés au CHATEAU de L. VENTE, Hôtel Drouot, salle 1, les 8 et 9 déc. à 2^e h. M. SARRUS, com-pris^r M. A. BLOCHE, expert 74, rue Saint-Lazare | 28, rue de Châteaudun.

Etranger. VENTE A MILAN (15 décembre) de la COLLECTION MYLIUS. Tableaux, Meubles anciens, Objets d'art et de curiosité. Pour Catalogues, etc., s'adresser Hôtel des Ventes et SAMPON, 57, Corso V. E. Milan (Italie).

OFFICIERS MINISTÉRIELS. A ces annonces est appliqué un tarif dégressif, dont les prix diminuent en raison de l'importance des ordres.

ADJUDICATIONS. MAISON R. THANN, 8, PARC MONCEAU. Cons^o moderne. Rev. br. 21,600 M. à p. 250,000. A Adj^r s. 1 ench. ch. not. 21 déc. 97. S'adresser à M^e BRULLAUD, notaire, 333, rue St-Martin.

MAISON R. Léonce-Reynaud, 9, pr. av. Marceau. Cons^o moderne. Rev. br. 21,600 M. à p. 250,000. A Adj^r s. 1 ench. ch. not. 21 déc. 97. S'adresser à M^e LAVOIGNAT, notaire, 5, rue Aubert.

RUE FOUR, 55. Maison neuve. Rev. 21,549. A Adj^r s. 1 ench. ch. not. 21 déc. 97. S'adresser à M^e AUBERT, notaire, 333, rue St-Martin.

MAISON RUE DU FAUBOURG-S-DENIS, 36. Cons^o moderne. Rev. br. 17,315 M. à p. 150,000. A Adj^r s. 1 ench. ch. not. Paris, le 14 décembre 1897. S'adr. à M^e COURCIER, notaire, 2, rue de Choiseul.

PROPRIÉTÉS à Paris, angle rue LECOURBE, 274, et pr. DURANTON, C^o 388 env. Rev. 6,500 fr. M. à p. 50,000. A Adj^r s. 1 ench. ch. not. 14 déc. 97. S'adr. M^e Camille TOLLU, n^o 2 Paris, r. de Grenelle, 9.

2 MAISONS B^{is} St-Germain, 1 et 2, angle rue de la Tourneelle. Revenus bruts 31,970 fr. et 18,658. S. à p. 300,000 et 200,000. A Adj^r s. 1 ench. ch. not. Paris, le 14 déc. 97. S'adr. M^e d'HERVILLE, not. b^{is} Sébastopol, 60, et M. Bled, géom. 7, rue Vignon.

VENTE au Palais, le 1^{er} IMMEUBLE à PARIS, 22 décembre, à 2 h.: 1^{er} IMMEUBLE 473, rue Marcadet. Rev. brut 9,655 fr. Mise à prix: 60,000 fr. 2^e IMMEUBLE même rue, n^o 186. Mise à prix: 40,000 fr. 3^e IMMEUBLE: prix: 40,000 fr. S'adresser à M^e GOURNAY, avoué, 16, place Vendôme.

PHÉNIX-VIE, 2 ACTIONS en 2 lots. M. à p. 25,000 ch. A Adj^r 20 déc., 1^{er} étude M^e FONTANA, notaire, 10, rue Roze, 1^{er}.

Province. TOURS. G^d HOTEL r. Nicolas-Simon, 6. C^o 2, 608. M. à p. 140,000. A Adj^r s. 1 ench. ch. not. Tours, le 11 déc. 97. 1^{er} S'ad. M^e LAINÉ, n^o 2, Tours.

CHASSE GARDES s^o DOMAINE de GAILLON, à Randonne (Orne), 372 hect., plaine, bois, étangs, enclavés entre FORÊTS du PERCHE et de LA TRAPPE, à louer par bail de 99 ans. à Randonne, S'ad. aux Propriétaires, à Mortagne, et FLAMBARD, à Falaise.

Stations hivernales. THONON. A VENDRE, le 29 décembre 1897, à l'audience des criées du Trib. civil de Thonon-les-Bains (Haute-Savoie), en cinq lots, avec réserve, LE DOMAINE de MORILLON, situé au lieu de MORILLON, d'importance climatérique de 1^{er} ordre, sur splendide rive du Lac Léman et les Alpes, rapport et agrément; chasse, pièce d'eau, ombrages; super^o 400 hect. Mise à prix des 5 lots réunis: 108,100 fr. — S'adr. pour tous renseignements à M^e ARNOLLET, avoué à Thonon-les-Bains.

Etranger. Le 22 décembre, le notaire BIAR, à Liège, vendra de BEAUX MEUBLES ANCIENS. Catalogue. VENTES A L'AMÉABLE.

Province. CHATEAU de MARLIENS (Côte-d'Or), parf. état, à 14 kil. Dijon, 4 kil. 2 gares, vend. parc 18 hect. Belle rivière avec sources. A VENDRE cause décès. S'adr. notaires BERTHAUD, à Genlis, ou DARANTIERE, à Dijon.

MAISONS RECOMMANDÉES. Ameublement. FABRIQUE sp^o de HOUSES. Joannès, S. r. Baillou. TAPISSERIE ANCIENNES. LEMAIRE, 7, r. Caumartin.

D'AGER FRÈRES, 49, rue Vivienne. TAPISSERIE, EBÉNISTERIE, se rendent en province, sans engager le client, pour faire devis, soumettre dessins et échantillons.

Teinturerie de luxe. MICHEL-NECKER, teinturier, 155, Palais-Royal, industrie et remet à neuf les robes de soie.

Librairie, Musique. CHAT de BIBLIOTHÈQUES et LOTS de LIVRES. A nous et d'occasion, au comptant. — ALBERT LEFRANÇOIS, libr^e, 8, r. de Rome (pr. B^{is} Haussmann).

ANNUAIRE. Edition 1897-1898. Un fort vol^o 1,400 pages, relié, 40,000 Noms et Adresses de tous les propriétaires de châteaux de France, castels, etc. illustré de 250 gravures sur bois. PRIX: 25 FRANCES.

CHATEAUX. GUIDES PRATIQUES DES FAMILLES. Aux Bains de mer, « les petits trous pas chers », 250; 3^e fr. Aux Villes d'eaux et Stations thermales, 2 fr. 50; 1^{er} 3 fr.

Parfumerie. LEONS de beauté, Soins du visage, Effacement des rides. M^e MALLÉ, 81, r. du Bac, 1^{er} s. et corresp.

Hygiène, Médecine, Pharmacie. Le meilleur tonique est le VIN COCA MARIANI.

MALADIES DES FEMMES — STÉRILITÉ. — Les procédés simples et rationnels, employés par M^{lle} LACHAPÈLE, sage-femme, garantissent la suppression de la STÉRILITÉ et la guérison des MALADIES ORGANIQUES de la femme, en évitant toute opération chirurgicale. Consultations de 2 à 4 h. RUE MONTMARTRE, 27, PARIS.

LES ANALYSES MÉDICALES (urines, crachats, sang, etc.) exigent un outillage perfectionné et une grande science. Elles sont exécutées d'une façon irréprochable dans le LABORATOIRE MODÈLE de la PHARMACIE NORMALE, rue Drouot, 19, par l'un des directeurs, ancien chef de laboratoire de la Faculté de médecine de Paris.

MASSAGE SUÉDOIS. M^e Bergling, 51, r. Mathurins.

VOYAGES ET EXCURSIONS. Hôtels, Restaurants et Casinos recommandés. JERSEY BREEKS. Royal Hotel, spécialement recommandé aux fam. françaises. Situé à q. q. minutes de l'École et Maison Saint-Louis.

VIENNE. Hôtel et Restaurant Meissl et Schandl. Neuer Markt 2, 1. Karntnerstrasse, 22. 1^{er} ordre. Célèbre. Situation centrale. Tout confort. Ascens. Éclairage élect. Meill. cuisine.

Articles de Voyage. PLUS D'EXCÉDENTS DE BAGAGES. 30 0/0 d'économie avec la MALLE ANGLAISE PERFECTIONNÉE du DÉPART, 29, avenue de l'Opéra. Fabrication spéciale. — Catalogue illustré franco.

Paquebots-Poste français. DÉPARTS. LUNDI 6 DÉCEMBRE 1897.

DUC-DE-BRAGANCE (C. G. T.), capit. Darlan, de Marseille, à midi 30 pour Alger (rapide). VILLE-DE-TUNIS (C. G. T.), capit. Constant, de Marseille, à 4 h. soir, pour Tunis, Medhia, Monastir et Sousse.

MERCREDI 8 DÉCEMBRE. MARECHAL-DUGUAUD (C. G. T.), capit. Thuillier, de Marseille, à midi 30, pour Alger (rapide). ABELE-KADER (C. G. T.), capit. Poggi, de Marseille, à 4 h. soir, pour Philippeville et Bone. VILLE-DE-MADRIS (C. G. T.), capit. Marini, de Marseille, à 4 h. soir, pour Oran.

JEUDI 9 DÉCEMBRE. NIGER (M. M.), capit. Jourdan, de Marseille, à 4 h. soir, pour Alexandrie, Port-Saïd, Beyrouth, Tripoli, Lattaquié, Alexandrette, Mersina, Larzac, Beyrouth, et retour par Rhodes, Smyrne, Dardanelles, Constantinople, Dardanelles, Smyrne et Le Pirée. SE-GERMAIN (C. G. T.), capit. Bonnaud, de Saint-Nazaire pour la Guadeloupe, la Martinique, Trinidad, la Venezuela, Savanilla et Colon.

VENDREDI 10 DÉCEMBRE. CAMPINAS (C. R.), capit. Viel, du Havre, à 8 h. matin, pour Paillière, Ténériffe, Montevideo et Buenos-Ayres. BEARIN (T. M.), capit. Iperiti, de Marseille, à midi, pour Ténériffe, Dakar, Rio-Janeiro, Santos, Montevideo et Buenos-Ayres. SE-AUGUSTIN (C. G. T.), capit. Aillet, de Marseille, à 4 h. soir, pour Tunis et Malte. IRAOUADY (M. M.), capit. Bevilacqua, de Marseille, à 4 h. soir, pour Port-Saïd, Suez, Djibouti, Zanzibar, Mayotte, Majunga, Nossi-Bé, Diego-Suarez, Sainte-Marie, Tamatave, La Réunion et Maurice. CONCORDIA (C. R.), capit. Louis, de Paillière pour Lisbonne, Rio-Janeiro et Santos.

SAMEDI 11 DÉCEMBRE. LA NORMANDIE (C. G. T.), capit. Deloncle, du Havre, à 9 h. 20 mat., pour New-York. (Les trains spéciaux transatlantiques partiront de la gare Saint-Lazare dans la nuit du 10 au 11 décembre, à minuit 30.) VILLE-DE-VALER (C. G. T.), capit. Perdregeon, de Marseille, à midi 30, pour Alger (rapide). VILLE-DE-BONE (C. G. T.), capit. Cayol, de Marseille, à 4 h. soir, pour Bone et Philippeville.

VILLE-DE-NAPLES (C. G. T.), capit. Bernardoni, de Marseille, à 4 h. soir, pour Oran. CAMBODGE (M. M.), capit. Fangeau, de Marseille, à 4 h. s., pour Le Pirée, Smyrne, Dardanelles, Constantinople, Samsoun, Trébizonde et Batoum.

FERDINAND-DE-LESSEPS (C. G. T.), capit. Marchand de Marselle, pour Barcelone, Malaga, Ténériffe, la Guadeloupe, la Martinique, Trinidad, la Venezuela, Curaçao, Carthagène et Colon.

AVIS COMMERCIAUX. Industrie, Fonds de Commerce. À fortune, à céder, fabric. CHAPELETS librairie, à imaginerie, bijouterie religieuse, plein centre Bordeaux. Affaires 165,000 fr. Net 17,000 fr. Aff. sérieuse. DÉPART-CAMBERGE et C^o, 82, rue Hottelville.

RENSEIGNEMENTS UTILES. Mariages. Étranger, ayant ses affaires à Paris, désire marier d^o intelligente. 20 ans. — Ecrire P. V. 3, Figaro.

Désire marier d^o, 20 ans, 4 millions, av. noble et distingué. S'adr. v^o Guyot, 86, b^{is} Rochechouart.

Province. TOURS. G^d HOTEL r. Nicolas-Simon, 6. C^o 2, 608. M. à p. 140,000. A Adj^r s. 1 ench. ch. not. Tours, le 11 déc. 97. 1^{er} S'ad. M^e LAINÉ, n^o 2, Tours.

CHASSE GARDES s^o DOMAINE de GAILLON, à Randonne (Orne), 372 hect., plaine, bois, étangs, enclavés entre FORÊTS du PERCHE et de LA TRAPPE, à louer par bail de 99 ans. à Randonne, S'ad. aux Propriétaires, à Mortagne, et FLAMBARD, à Falaise.

Stations hivernales. THONON. A VENDRE, le 29 décembre 1897, à l'audience des criées du Trib. civil de Thonon-les-Bains (Haute-Savoie), en cinq lots, avec réserve, LE DOMAINE de MORILLON, situé au lieu de MORILLON, d'importance climatérique de 1^{er} ordre, sur splendide rive du Lac Léman et les Alpes, rapport et agrément; chasse, pièce d'eau, ombrages; super^o 400 hect. Mise à prix des 5 lots réunis: 108,100 fr. — S'adr. pour tous renseignements à M^e ARNOLLET, avoué à Thonon-les-Bains.

Etranger. Le 22 décembre, le notaire BIAR, à Liège, vendra de BEAUX MEUBLES ANCIENS. Catalogue. VENTES A L'AMÉABLE.

Province. CHATEAU de MARLIENS (Côte-d'Or), parf. état, à 14 kil. Dijon, 4 kil. 2 gares, vend. parc 18 hect. Belle rivière avec sources. A VENDRE cause décès. S'adr. notaires BERTHAUD, à Genlis, ou DARANTIERE, à Dijon.

MAISONS RECOMMANDÉES. Ameublement. FABRIQUE sp^o de HOUSES. Joannès, S. r. Baillou. TAPISSERIE ANCIENNES. LEMAIRE, 7, r. Caumartin.

D'AGER FRÈRES, 49, rue Vivienne. TAPISS

Le système de vendre tout à petit bénéfice est adopté dans les Magasins du BON MARCHÉ.

AU BON MARCHÉ

Maison reconnue la plus digne de ce titre par la qualité et le bon marché réel de toutes ses marchandises.

PARIS.

MAISON ARISTIDE BOUCICAUT

PARIS.

Lundi 6 Décembre et jours suivants

ÉTRENNES, JOUETS

Maroquinerie, Petits Meubles, Bronzes, Porcelaines et Cristaux
LIVRES, ARTICLES DE PARIS, BIJOUTERIE, ARGENTERIE, ÉVENTAILS, FOURRURES, etc.
Ouverture d'un Comptoir spécial d'articles pour Photographie

NUMÉRO DE NOËL

FIGARO ILLUSTRÉ

DEUX TABLEAUX EN COULEURS

0,84 x 0,62

En vente chez tous les Libraires et au « Figaro »

PRIX : 3 fr. 50.

ÉTRANGER : 4 fr.

L'Huile de Foie de Morue

DE LA

Pharmacie Normale

GARANTIE PURE ET NATURELLE

EST RECOMMANDÉE PAR LE CORPS MÉDICAL

Pharmacie Normale, 17 et 19, Rue Drouot, PARIS (aucune Succursale.)

Livre dans tout Paris par voitures et expédie en Province (Envoi franco du Tarif.)

AVIS AUX RENTIERS ACTIONNAIRES

ET OBLIGATAIRES
Tout porteur de titres est invité à lire le « NOUVELLISTE FINANCIER » paraissant le dimanche; il renseigne impartialement sur toutes les valeurs de Bourse, indique les meilleurs placements; signale les dangers et les avantages; dirige, conseille, etc. Il est indispensable aux capitalistes petits et grands.
— Abonnement: 2 fr. par an, 30 rue Drouot.
— Un mois d'essai gratis sur demande affranchie.

CHATEAU FERBOS-LALANETTE

E. CESTRIÈRES, PROPRIÉTAIRE
PODENSAC près SAUTERNES (Gironde)

VINS BLANCS 1^{er} CRU

Depuis 24 fr. la caisse de 12 bouteilles

ASTHME Catarrhe Cigarettes ESPIC

GUERISON ASSURÉE (TRAITEMENT RATIONNEL)

PAR LES PILULES ANTI-DIABÉTIQUES de MOUSSSET

GRANDS MAGASINS DE LA SAMARITAINE

PARIS - Rue du Pont-Neuf, Rue de Rivoli et Rue de la Monnaie - PARIS

LUNDI 6 DÉCEMBRE et pendant tout le mois

Jouets et Articles pour Etrennes

Un MAGNIFIQUE CALENDRIER avec Bloc à effeuiller SERA OFFERT AUX ACHETEURS



BÉBÉ incassable, articulé, dressé, paraissant en mouvement, en bois, hauteur 30... 1 45
Prix: 2.95 4.50 5.75



CLOWN en bois, costume complet, hauteur 30... 1 45



REMONTOIR OR contrôlé et véritable, hauteur 30... 5 75
En or contrôlé et gravé, 33 fr.
En argent contrôlé et gravé, pour hommes, 11.50



TASSE À CAFÉ argent gravé et contrôlé, hauteur 30... 26 fr.
A l'usage... 33 fr.
A déjeuner... 45 fr.



BROCHE en or, 5 modèles, 2.10 1.55 1.45 1.10 0.90



CAFETIÈRE en argent, grand modèle, hauteur 30... 17 fr.
Théière... 15 50
Sucrière... 10 90



RÉVEIL en nickel, hauteur 30... 2 90
Modèle carré nickel et émail... 9 50



LAMPE en argent, hauteur 30... 3 25



BOUCLES D'OREILLES en or, hauteur 30... 1 50



BOUCLES D'OREILLES en or, hauteur 30... 1 50



BOUCLES D'OREILLES en or, hauteur 30... 1 50



BOUCLES D'OREILLES en or, hauteur 30... 1 50



BOUCLES D'OREILLES en or, hauteur 30... 1 50



BOUCLES D'OREILLES en or, hauteur 30... 1 50



BOUCLES D'OREILLES en or, hauteur 30... 1 50



BOUCLES D'OREILLES en or, hauteur 30... 1 50



BOUCLES D'OREILLES en or, hauteur 30... 1 50



BOUCLES D'OREILLES en or, hauteur 30... 1 50



BOUCLES D'OREILLES en or, hauteur 30... 1 50



BOUCLES D'OREILLES en or, hauteur 30... 1 50



BOUCLES D'OREILLES en or, hauteur 30... 1 50



BOUCLES D'OREILLES en or, hauteur 30... 1 50



BOUCLES D'OREILLES en or, hauteur 30... 1 50



BOUCLES D'OREILLES en or, hauteur 30... 1 50



BOUCLES D'OREILLES en or, hauteur 30... 1 50



BOUCLES D'OREILLES en or, hauteur 30... 1 50



BOUCLES D'OREILLES en or, hauteur 30... 1 50



BOUCLES D'OREILLES en or, hauteur 30... 1 50



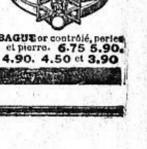
BOUCLES D'OREILLES en or, hauteur 30... 1 50



BOUCLES D'OREILLES en or, hauteur 30... 1 50



BOUCLES D'OREILLES en or, hauteur 30... 1 50



BOUCLES D'OREILLES en or, hauteur 30... 1 50

BOURSE DU SAMEDI 4 DECEMBRE 1897

Fonds Français			Sociétés de Crédit			Chemins de Fer			Valeurs Industrielles			Valeurs Industrielles			Valeurs en Banque			Valeurs Sud-Africaines			LONDRES		
Dern. rev.	Haus.	Baisse	Dern. rev.	Haus.	Baisse	Dern. rev.	Haus.	Baisse	Dern. rev.	Haus.	Baisse	Dern. rev.	Haus.	Baisse	Dern. rev.	Haus.	Baisse	Dern. rev.	Haus.	Baisse	Dern. rev.	Haus.	Baisse
103 70			3775			160			8			395			61 1/4			19			19		
103 95			3770			82			65			21 7/8			18			18			18		
102 50			3770			145			67			515 50			24 3/4			182 50			130		
102 50			3770			145			67			515 50			24 3/4			130			130		
102 50			3770			145			67			515 50			24 3/4			130			130		
102 50			3770			145			67			515 50			24 3/4			130			130		
102 50			3770			145			67			515 50			24 3/4			130			130		
102 50			3770			145			67			515 50			24 3/4			130			130		
102 50			3770			145			67			515 50			24 3/4			130			130		
102 50			3770			145			67			515 50			24 3/4			130			130		
102 50			3770			145			67			515 50			24 3/4			130			130		
102 50			3770			145			67			515 50			24 3/4			130			130		
102 50			3770			145			67			515 50			24 3/4			130			130		
102 50			3770			145			67			515 50			24 3/4			130			130		
102 50			3770			145			67			515 50			24 3/4			130			130		
102 50			3770			145			67			515 50			24 3/4			130			130		
102 50			3770			145			67			515 50			24 3/4			130			130		
102 50			3770			145			67			515 50			24 3/4			130			130		
102 50			3770			145			67			515 50			24 3/4			130			130		
102 50			3770			145			67			515 50			24 3/4			130			130		
102 50			3770			145			67			515 50			24 3/4			130			130		
102 50			3770			145			67			515 50			24 3/4			130			130		
102 50			3770			145			67			515 50			24 3/4			130			130		
102 50			3770			145			67			515 50			24 3/4			130			130		
102 50			3770			145			67			515 50			24 3/4			130			130		
102 50			3770			145			67			515 50			24 3/4			130			130		
102 50			3770			145			67			515 50											



DEMAIN LUNDI 6 Décembre

GRANDS MAGASINS DU LOUVRE

DEMAIN LUNDI 6 Décembre

Livres - Maroquinerie - Papeterie - Éventails - Bijouterie - Bronzes - Argenterie - Petits Meubles
BELLES OCCASIONS à tous les Comptoirs, notamment aux SOIERIES, VELOURS, LAINAGES, BONNETERIE et FOURRURES
LE LOUVRE-AGENDA ILLUSTRÉ 45 cent.

PARIS GRANDS MAGASINS DE LA PLACE CLICHY PARIS

Rues d'Amsterdam, de Saint-Petersbourg et Place Moncey
SUCCURSALE A NICE: 15, avenue de la Gare (Palais du Crédit Lyonnais)

EXPOSITION et MISE EN VENTE des

JOUETS - LIVRES

Articles de Paris et de Ménage

Petits Meubles

et OBJETS POUR ÉTRENNES

Grands Halls Money et d'Amsterdam

Grand Hall Saint-Petersbourg

Les Meubles

Tentures, Armes

et OBJETS de CURIOSITE

AYANT FIGURÉ A

L'EXPOSITION DE BRUXELLES

seront Soldés avec des Rabais énormes

L'AGENDA des Grands Magasins de la PLACE CLICHY, sera vendu 0^{fr} 25 à partir du 6 Décembre

GRANDS MAGASINS DE LA VILLE DE S^TDENIS

Faubourg St-Denis et rue de Paradis PARIS

LUNDI 6 DÉCEMBRE

OUVERTURE

L'EXPOSITION GÉNÉRALE DES OBJETS POUR

ÉTRENNES

JOUETS, LIVRES

Articles de Paris

Maroquinerie, Bijouterie

Argenterie

Bronzes, Cristaux

Petits Meubles, etc.

GRAND CHOIX D'ARTICLES

pour

ÉTRENNES UTILES

A tous les Comptoirs

MISE EN VENTE

NOMBREUSES OCCASIONS

L'AGENDA-VILLE DE S^TDENIS illustré, contenant un grand nombre de renseignements utiles. » 25

Les Magasins seront ouverts les Dimanches 5, 12, 19 et 26 Décembre, le Jour de Noël et le 1^{er} Janvier

AU TAPIS ROUGE

Maison Fondée en 1784. - Rue du Faubourg-St-Martin, 85 et 87 & Rue du Château-d'Eau, 54, 56, 58 - Paris

LUNDI 6 DÉCEMBRE et jours suivants

Grande Vente des Soldes & Occasions

- Un Lot SURAH pure soie couleurs. ARMURE soie couleurs. BROCHE soie couleurs. VELOURS fantaisie. Le mètre 1.35
- Un Lot TAIFFETAS noir pure soie. ARMURE soie couleurs. BROCHE soie couleurs et noir. SOIERIES div., cont. et noir. Le mètre 1.95
- Un lot BROCHE soie noire, pure soie. MEUVILLEUX et SURAH DAMAS soie, 2 tons. SOIERIES diverses. Le mètre 1.95
- Un Manches Mongolie. Lot de 12, p. dames, valeur 15 fr. Le mètre 6.90
- Un Col, 2 pointes avec col Médicis. Lot de 12, p. dames, valeur 15 fr. Le mètre 13.90
- Un Draps mixte et mélange, qualité extra. Lot de 12, p. dames, valeur 15 fr. Le mètre 9.50
- Affaire Cheviotte mélange exceptionnelles, multicolores, largeur 110, valeur de 3.50. Le mètre 1.95
- Affaire Drap amazone et extra, 130, valeur 5 fr. Le mètre 2.95
- Affaire hors Armure pure laine. Des-ains variés. Larg. 120, 2.45 et 1.95
- Solde Pelisses en très bonne cheviotte de unis noirs, avec volant surmonté d'une coquille, longueur 1.50. 8.50
- Solde Collets: Un dessin de soutache, col réversible, longueur 0.50. 8.90
- Solde Capes beau brocat doubles surah de unis noirs, col réversible garni cheviotte Thibet, longueur 0.50. 13.90
- Solde Jupes en très bon lainage uni, de unis et toutes teintes, doubles et garnies, cannes. 10.75
- Solde Peignoirs en très belle flanelle de unis divers, garnis tresse et plissés. La pièce 4.90
- Un Pantalons et JUPONS en flanelle de unis rayés et garnies feston. La pièce 1.20
- Un Chemises de nuit pour dames, fines, des-ains rose, bleu et blanc, ornées d'un jabot brodé. 2.45
- Un Ménagères composées de unis, en métal japonais, le tout en or. 3.90
- Un Affaire Casseroles, considérables en cuivre, toutes tailles, depuis. 70
- Un Bas noirs, mailles fines ou à côtes, pour dames. Occasion. 95
- Un Chaussettes de laine, 2/2, 3/4, 4/4, 5/4, 6/4, 7/4, 8/4, 9/4, 10/4, 11/4, 12/4, 13/4, 14/4, 15/4, 16/4, 17/4, 18/4, 19/4, 20/4, 21/4, 22/4, 23/4, 24/4, 25/4, 26/4, 27/4, 28/4, 29/4, 30/4, 31/4, 32/4, 33/4, 34/4, 35/4, 36/4, 37/4, 38/4, 39/4, 40/4, 41/4, 42/4, 43/4, 44/4, 45/4, 46/4, 47/4, 48/4, 49/4, 50/4, 51/4, 52/4, 53/4, 54/4, 55/4, 56/4, 57/4, 58/4, 59/4, 60/4, 61/4, 62/4, 63/4, 64/4, 65/4, 66/4, 67/4, 68/4, 69/4, 70/4, 71/4, 72/4, 73/4, 74/4, 75/4, 76/4, 77/4, 78/4, 79/4, 80/4, 81/4, 82/4, 83/4, 84/4, 85/4, 86/4, 87/4, 88/4, 89/4, 90/4, 91/4, 92/4, 93/4, 94/4, 95/4, 96/4, 97/4, 98/4, 99/4, 100/4
- Un Guêtres en laine Jersey, de 1 an à 10 ans. Le paire 1.35
- Draps de Maitre, sans couture, ourlet à 4 jours, toile fine de Voves. Valeur 12 fr., les 3 paires 44.90. Le drap 7.75
- Solde Services de Table en linge de unis, valeur 25 fr., le service 12 couverts, nappes, 170x260. 16.75
- Une Rideaux cadres et prêts à poser, d'une valeur de 20 à 22 fr., tout 3. Soldés. 14.50
- Solde Couvertures en laine, belle qualité, 205x170. 6.95
- Une Carpettes laine laine Aubusson, taille 2x3. Soldés. 31
- Solde Couvre-pieds, de douzaine Andouille, 170x230. 5.50
- Remontoir, contrôle, réglé. 9.50

OUVERTURE DE L'EXPOSITION

des Jouets - Bijouterie - Bronzes - Pendules

PETITS MEUBLES & OBJETS D'ÉTRENNES à des Prix défiant toute concurrence

Envoi sur demande et franco du Catalogue complet de Jouets et Objets d'Étrennes



BASSIN SOURCE de VICHY LARBAUD-ST-YORRE

DERNIÈRE CRÉATION EN PARFUMS

AOLINE ATKINSON

Parfum le plus Frais et le plus Exquis SURTOUT DÉLICIEUX DANS LES APPARTEMENTS SURCHAUFFÉS ET ENCOMBRÉS. Parfum naturel tiré des fleurs et non une préparation chimique. EXTRAITS, SAVON, POUDDRE DE TOILETTE SACHETS, CRÈME DE TOILETTE

SE TROUVE CHEZ TOUTS LES PARFUMIERS

Agentur de culture PARFUM "WHITE ROSE", "Un parfum exquis" - S.A.R. la Duchesse d'York.

ASTHME, CATARRHE, PAPIER FRONEZ

GRANDS MAGASINS DE PYGMALION

MAISON GEORGES URION

PARIS - Boulevard Sébastopol - Rue de Rivoli - Rue Saint-Denis - PARIS

Lundi 6 Décembre et Jours suivants

MISE EN VENTE GÉNÉRALE DES

SOLDES & OCCASIONS

à tous nos Comptoirs

- VELOURS DE CHASSE toutes nuances et corsages, belle qualité, largeur 70. Exceptionnel. 1 75
- COUPES et COUPONS de Velours fantaisie, pour corsages. Valeur réelle 4 et 5 fr. Le m. 2.45 et 1 95
- COUPES et COUPONS Drapés fantaisie, pour corsages. Valeur réelle 4 et 5 fr. Le m. 45
- COUPES et COUPONS Drapés, Ecosais et larmur. Valeur réelle 4 et 5 fr. Le m. 65
- COUPES et COUPONS Drapés, Cheviotte drap, larmur. Valeur 1.50 et 3 fr. Le mètre, 1.15 et 1 25
- COUPES et COUPONS de haute fantaisie, genres divers. Grande occasion. Le mètre 1.65 et 1 25
- SANGLIER granité noir gros grain, pure laine, pour robes, largeur 23/40. Le mètre 75
- CHEVIOTTE noire pure laine, qualité extra, pour robes, largeur 23/40. Le m. 1 25
- COUPES et COUPONS plume, tontis rayé, pour robes, largeur 23/40. Le mètre 40
- CHEMISES en shirting fort. Prix exceptionnel 1 95
- CAMISOLONS en molleton. 1 95
- PANTALONS couleur. 1 95
- CHEMISES pour dames, en cretonne forte, fantaisies. 2 95
- CAMISOLE en tulle, feston couleur. 2 95
- PANTALONS de broderie ou de feston. 2 95
- FOULARDS surah pure soie, rayures et écossais, grisaille et couleur, larg. 230. Le mètre 1 65
- REGATES Plastrons et Nœuds, grandes ornées, armures et satin broché. 95
- Solde CHAUSSETTES de laine, beige, chamois, rayé et rayés belle qualité, pour hommes. Le paire 75
- Solde BAS mérinos noir, pure laine à côtes ou mailles fines pour dames. Le paire 1 15
- CAMISOLE coton extra fin, tricot Jersey, belle qualité, manches longues, pour dames. 1 45
- CACHE-CORSETS à 2 boutons et boutons, manches longues, en ciel, rose, poncous, beige et marbré, pour dames. 1 95
- JAQUETTE pour dames, en très belle cheviotte, col réversible, devant garni brandebourgs militaires. Occasion exceptionnelle. 15 90
- FOURREUR élégant collet pour dames, formé de Siam noir, herbe d'un large volant de robelette, col réversible haute nouveauté. Occasion sans précédent. 21
- COSTUMES tailleur, modèles divers, vestes garnies brandebourgs. Valeur 25 fr. 25
- CORSAGES en beau satin merveilleux tout soie, bien doublés, modèle de l'époque. Valeur 25 fr. 15 90
- PEIGNOIR sublime en drap fantaisie, chamois et blanc, garni de dentelle. Valeur 15 fr. 14
- CORSAGES-BLOUSES légèrement défranchés, en bon molleton américain ou en tulle, en grisaille et couleur. 11
- CORSAGES doubles en lainage écossais ou broché noir pure laine. Valeur réelle 10 fr. 4 95
- JUPES doubles, légèrement défranchées, en bonne soie brochée, nuances changeantes. 15 75
- ROBES en belle flanelle pure laine à disposition de bien et blanc, rose et blanc, tulle et blanc, doublées fines, ornées d'une herbe brodée, long. de 50 à 60. 3 90
- Solde CONFECTIONS pour fillettes, pelisses manches en drap boucé et uni. De 5 ans à 14 ans. 3 90
- PARDESSUS en mousseline bleu ou noir, façon soignée, pour hommes. 22 fr.
- COSTUME MARIN en cheviotte bleue, double col satin, pour petits garçons de 4 à 13 ans. 9 75
- Un Lot très important COUVERTURES laine fantaisie, très grand assortiment dans toutes les tailles. 22 fr., 19-75, 17-50, 14-50, 12-90. 10 75
- COUVRE-PIEDS andrinoque croisé imprimé, fantaisie, très grand assortiment dans toutes les tailles, dimensions de lits de 2 personnes. 100x110. 8 90
- COUVRE-PIEDS satin soie, article riche, fantaisie, très grand assortiment dans toutes les tailles, dimensions de lits de 2 personnes. 100x110. 42, 33, 26 et 21 fr.

Envoi franco sur demande du Journal illustré « PYGMALION » concernant les JOUETS et ARTICLES pour ÉTRENNES pour l'année 1898.

CAPSULES DE QUININE DE PELLETIER

Ces Capsules, inaltérables, de la grosseur d'un pois, ne durcissent pas comme les pilules et s'avèrent plus facilement que les cachets. Elles sont souveraines pour combattre les rhumes, la grippe, l'influenza et en général les accès fébriles qui se manifestent au début de toutes les maladies. Les migraines, névralgies, les fièvres intermittentes et paludéennes, la lassitude, le manque d'énergie, le rhumatisme, la goutte, les maux de reins sont tributaires de cet héroïque médicament.

Une CAPSULE est plus active qu'un grand verre de Quinquina.

Exiger sur chaque Capsule, le nom PELLETIER, inscrit sur la Quinine.

Prix moyen 1 fr. le gramme en 10 Capsules. - PH^{ie} VIAL, 20, rue de Châteaudun, PARIS.

NOUVEAUTÉS

ÉTRENNES

1898

JOUETS

Livres, Maroquinerie, Bronzes

ARTICLES DE PARIS

Chine et Japon -- Services de Table

Argenterie, Bijouterie

ÉTRENNES UTILES

Fourrures, Dentelles, Mouchoirs, Cravates, Lingerie

Ouverts Dimanches et Fêtes

LES DIRECTEURS-PROPRIÉTAIRES

des Grands Magasins du PONT-NEUF

ont l'honneur d'informer leur clientèle, qu'à l'occasion de l'Ouverture de leur GRANDE EXPOSITION de JOUETS et d'ARTICLES pour ETRENNES, qui commence dès Aujourd'hui, Dimanche 5 Décembre, ils ont fait installer un CINÉMATOGRAPHE qui fonctionnera gratuitement tous les Jours et Dimanches, de 2 à 6 heures, sur la présentation de BONS-PRIMES délivrés tous les jours aux acheteurs à toutes les Caisse.

E. HENRIOT & C^{ie}

Envoi franco du Catalogue illustré sur demande. -- Expédition franco à partir de 25 francs.